

DOSSIER D'ENREGISTREMENT  
NOUVEAU CENTRE DE TRI DE  
COLLECTES SELECTIVES  
Commune de Chambéry (73)

**Pièce n°1 : Description technique**



## REVISIONS

Version	Date	Description	Auteurs	Relecteur
0	02/03/2023	Première émission	L. VALLETTE-DEBORDE (SEE)	C. CABLÉ (SEE)
1	13/04/2023	Prise en compte des remarques	L. VALLETTE-DEBORDE (SEE)	M. LELOUP (SEE)

## COORDONNEES

### Siège social

### Responsable d'affaire

#### setec énergie environnement

#### Margot LELOUP

Cheffe de projet

Immeuble Central Seine  
42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230  
75583 PARIS CEDEX 12  
FRANCE

Immeuble le Corner  
97 / 101 Boulevard Vivier Merle  
69003 LYON  
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55  
Fax +33 1 82 51 55 56  
environnement@setec.fr  
www.setec.fr

Tél +33 5 67 19 64 78  
Mob +33 7 64 57 56 81  
margot.leloup@setec.com

## Table des matières

<b>1. Fonctionnement général du site .....</b>	<b>6</b>
1.1 Préambule .....	6
1.2 Accès au site et circulations .....	11
1.2.1 Accès au site .....	11
1.2.2 Circulations dans le cadre de l'exploitation .....	12
1.2.3 Circulations dans le cadre de l'intervention des secours .....	13
1.2.4 Accès / Circulations vers le parking visiteurs, personnel et livraison de fournitures et matériels .....	15
1.2.5 Accès aux locaux sociaux et administratifs .....	15
1.3 Horaires d'ouverture et de fonctionnement .....	15
1.4 Aménagements annexes .....	16
1.5 Moyens humains et matériel mis à disposition .....	16
1.6 Gestion des envois .....	18
1.7 Gestion des eaux .....	19
1.7.1 Gestion des eaux usées .....	19
1.7.2 Gestion des eaux pluviales (comprend les eaux de voiries et de toitures) .....	20
1.7.3 Gestion des eaux incendies .....	21
1.8 Gestion des poussières .....	21
1.9 Gestion du Bruit .....	23
1.10 Gestion du trafic routier .....	24
1.11 Gestion du transport ferroviaire .....	25
1.12 Déchets produits sur le site .....	27
1.13 Produits dangereux .....	27
1.14 Clôtures – Portails .....	28
<b>2. Fonctionnement de l'activité .....</b>	<b>29</b>
2.1 Présentation .....	29
2.1.1 Origine et quantification des déchets triés .....	29
2.1.2 Organisation du centre de tri .....	30
2.2 Locaux sociaux et administratifs .....	33
2.2.1 Niveau R0 Bâtiment administratif .....	33
2.2.2 Niveau R+1 Bâtiment administratif .....	34
2.2.3 Niveau R+2 et R+3 Bâtiment administratif .....	34
2.3 Parcours pédagogique .....	35
2.3.1 Accueil visiteurs et espace pédagogique .....	35
2.3.2 Circuit de visite .....	35
2.4 Réception des collectes .....	37
2.4.1 Réception et pesée des bennes .....	37
2.4.2 Réception des déchets .....	38
2.5 Alimentation du process .....	40
2.6 Tri des collectes sélectives .....	41
2.7 Conditionnement des produits valorisés .....	49

2.7.1 Conditionnement des matériaux	49
2.7.2 Chargement pour expéditions	53
<b>3. Rubriques ICPE concernées</b>	<b>54</b>
3.1 Récapitulatif des stockages du projet	54
3.2 Rubriques ICPE concernées	55

## Table des illustrations

### Figures

Figure 1: Localisation du centre de tri	7
Figure 2 : Emprise foncière du futur centre de tri	7
Figure 3: Plan masse du site	8
Figure 4: Plan du niveau 0 du site	9
Figure 5: Bâtiments conservés et détruits dans le cadre du projet	10
Figure 6: Représentation des différents accès du futur site	11
Figure 7 : Configuration de l'entrée du site	12
Figure 8 : Configuration sortie du site	12
Figure 9: Voies véhicules de secours	13
Figure 10: Localisation des aires de croisement sur le site	14
Figure 11: Accès et sens de circulation des VL	15
Figure 12 : Emplacement du dépoussiéreur	21
Figure 13: Localisation du dépoussiéreur et des points de captation	22
Figure 14: Extrait du comptage du trafic routier de Savoie 2020	24
Figure 15: Localisation de la zone de raccordement au réseau SNCF	26
Figure 16 : Flux entrants et sortants	27
Figure 17: Estimation des tonnages sur 2025	29
Figure 18: Périmètre de collecte des déchets de CS entrants sur l'installation pour les CL adhérentes	30
Figure 19: Disposition du futur centre de tri	31
Figure 20: Vue Sud du bâtiment administratif	32
Figure 21: Elévation ensemble Sud-Est du projet	32
Figure 22: Coupe sur les bureaux et les locaux sociaux	33
Figure 23: R+2 et R+3 / Bureaux Savoie Déchets	35
Figure 24: Flux visiteurs	36
Figure 25: Accès à la salle pédagogique depuis la circulation verticale	37
Figure 26: Stockages de déchets dans le hall amont	39
Figure 27 : Emplacement de la zone de stockage des cartons collectés séparément	40
Figure 28 : Trémie alimentatrice	41

Figure 29: Schéma de tri de la collecte sélective .....	42
Figure 30: Goulottes sous cabine pour les DEEE et les gros aciers .....	45
Figure 31: Système de vidage des bacs depuis la cabine de tri .....	46
Figure 32: Silos de pré-stockage sous cabine de tri .....	46
Figure 33: Vue d'emplacement des silos de stockage avant mise en balles .....	47
Figure 34: Vue sur alvéole des aciers et zone de chargement sous auvent .....	50
Figure 35 : Emplacement des stocks - Hall aval.....	51
Figure 36 : SAS de chargement à couvert et auvent de chargement (hall aval) .....	52
Figure 37: Positionnement des caissons de compaction.....	52

## Annexe

### Pièce n°1 Annexe 1 : Rubriques Loi sur l'Eau

## 1. FONCTIONNEMENT GENERAL DU SITE

### 1.1 PREAMBULE

Le présent projet concerne la Conception-Construction du futur centre de tri de Savoie Déchets sur la commune de Chambéry (73), d'une capacité maximale de **40 000 t/an** (traitement des tonnages en 2 postes) de déchets issus de collecte sélective, mandaté par le syndicat mixte de traitement des déchets Savoie Déchets. Des éléments techniques et financiers sur Savoie Déchets sont disponibles dans la « Pièce n°11 \_Capacités technique et financière ».

Le Centre de tri a vocation à répondre aux besoins de Savoie Déchets et des collectivités publiques partenaires. La compétence directe de ce syndicat mixte couvre les grands territoires du département de la Savoie (Avant Pays, Grand Chambéry, Combe de Savoie, Beaufortin, vallées de la Tarentaise et de la Maurienne...). La population desservie atteint 541 161 habitants en 2021 pour le syndicat. Les collectivités partenaires (SYCLUM, CC Bugey Sud, SIBRECSA et CC Sources du Lac d'Annecy) représentent 272 689 habitants, soit une population totale de 813 850 habitants.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite aussi « loi de transition énergétique » impose la mise en place d'ici 2022 des « extensions de consignes de tri », c'est-à-dire le tri pour tous les emballages plastiques (barquettes, films, pots, etc...) par les administrés. Ce projet de centre de tri s'inscrit donc dans la continuité de cette démarche.

Le projet de création du centre de tri de Chambéry contribue à l'atteinte de l'objectif national de 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers dont deux actions principales visent à atteindre cet objectif :

- mobiliser de façon accrue tous les acteurs concernés pour augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers d'ores et déjà collectés et triés en vue de leur recyclage ;
- contribuer à l'accompagnement de l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers (et en particulier tous les plastiques et pas seulement les bouteilles et flacons) ;

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Auvergne Rhône Alpes datant du 19 décembre 2019 stipule que dans le cas où il n'est pas possible d'adapter les centres de tri existants, il sera nécessaire de créer de nouveaux centres de tri.

Le projet de création du centre de tri sur la commune de Chambéry répond tout à fait à ces objectifs.

L'installation traitera 4 flux provenant de collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange dit « multimatériaux » (papiers, cartons, briques, métaux, plastiques) avec extension des consignes de tri des emballages plastiques dont les origines seront de la collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire,
- emballages seuls (cartons, briques métaux, plastiques) : même extension et origines,
- papiers seuls : même origines + déchèteries,
- cartons issus de collecte séparés, de déchèteries ou des professionnels.

Le centre de tri sera situé dans la zone industrielle de Bissy sur la commune de Chambéry et sera situé au 35 Rue de Chantabord à proximité immédiate de la N201, à environ 3,2 km au nord du centre de Chambéry et à environ 84 km à l'est de Lyon.

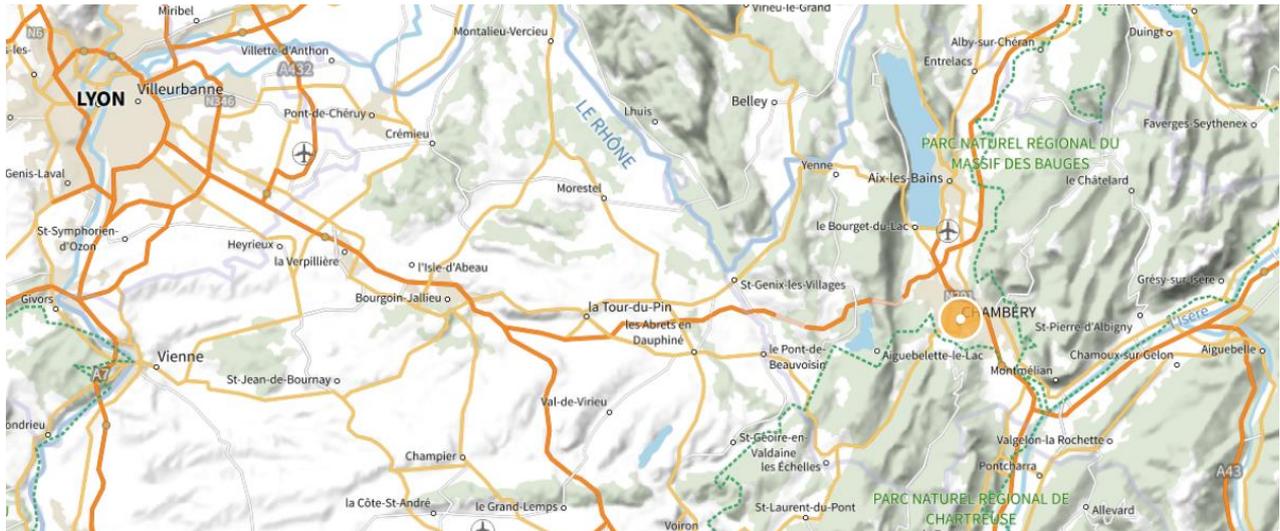


Figure 1 : Localisation du centre de tri

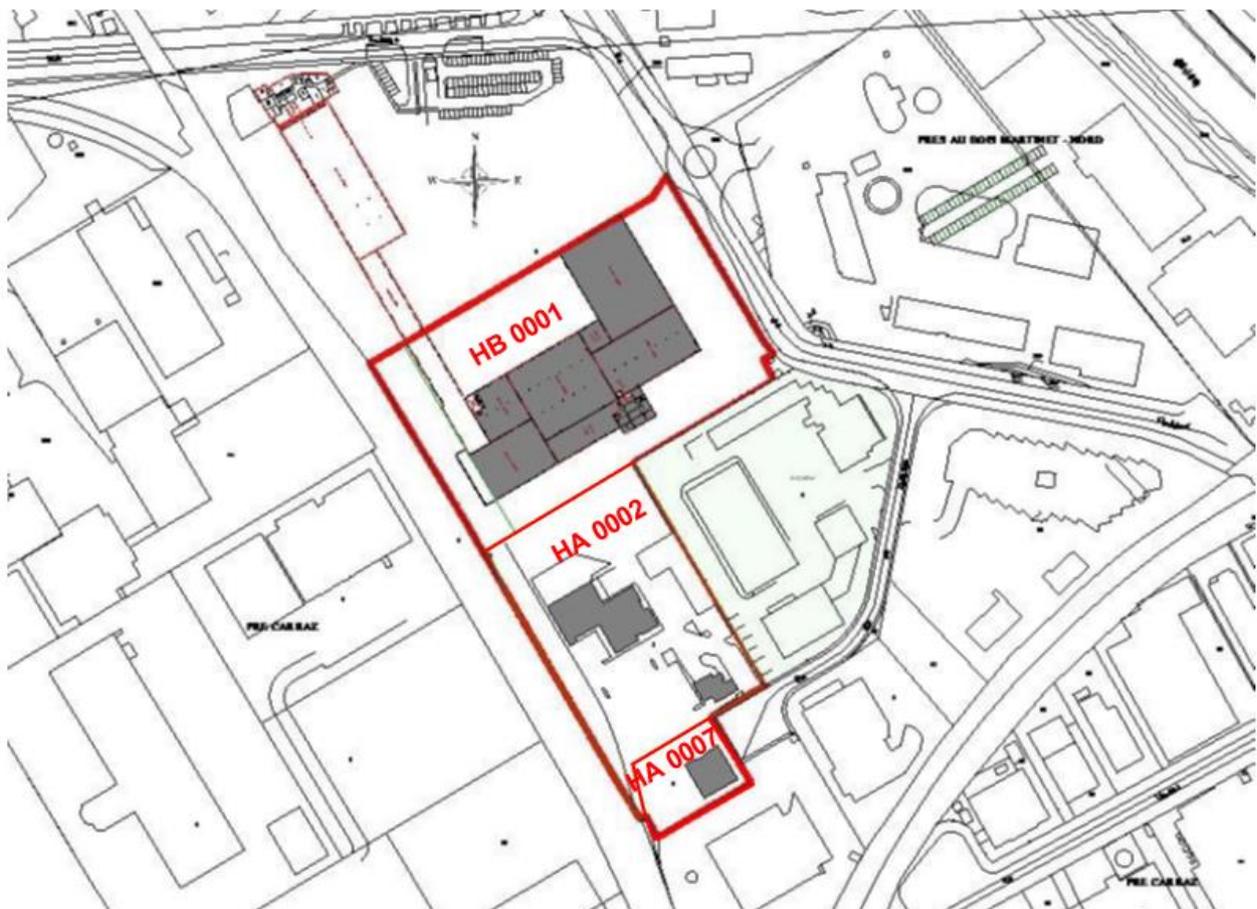


Figure 2 : Emprise foncière du futur centre de tri

Les infrastructures du centre de tri occuperont les parcelles HA 0002, HA 0007 et une partie de la parcelle HB 0001 (division parcellaire, voir Pièce n°4 : Compatibilité affectation des sols). La limite de l'unité foncière est représentée sur le plan ci-dessus par le trait rouge. Les parcelles HA 0002 et HA 0007 appartiennent à



- Un parking pour véhicules légers permettant d'accueillir le personnel du site ainsi que les visiteurs ;
- Un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et des eaux pluviales en cas de sinistre ;
- 2 bassins d'infiltration des eaux pluviales.



Figure 4: Plan du niveau 0 du site

La parcelle HB 0001 est actuellement pourvue d'un ensemble de bâtiments d'une surface totale de 7 800 m<sup>2</sup> faisant usage de plateforme logistique.

La parcelle HA 0002 comporte pour sa part deux bâtiments, l'un d'une surface de 1 065 m<sup>2</sup> (dit « bâtiment A ») comprenant un ancien appartement de fonction, des bureaux et un entrepôt et l'autre de 247 m<sup>2</sup> qui est une ancienne station de carburant (dit « bâtiment B »).

Enfin, la parcelle HA 0007 comprend un bâtiment à usage de bureaux sur une superficie de 642 m<sup>2</sup> (dit « bâtiment C »).

- L'ensemble de bâtiments (quais de logistique et entrepôts) abritant l'activité logistique sera démoli pour permettre la mise en place du process global imposé par une usine de tri de déchets,
- Le bâtiment dit bâtiment A abritant les bureaux et l'entrepôt sera également démoli pour permettre la mise en place, à cet emplacement, des futurs bureaux et locaux sociaux de Savoie Déchets,
- Les bâtiments dits B et C (sud de la parcelle HA 0002 et sur la parcelle HA 0007) seront conservés en l'état et non exploités dans le projet. Ces deux bâtiments conservés constitueront une réserve immobilière sur le site.



-  Bâtiments détruits
-  Bâtiments conservés

Figure 5: Bâtiments conservés et détruits dans le cadre du projet

## 1.2 ACCES AU SITE ET CIRCULATIONS

### 1.2.1 Accès au site

Desservi par deux rues (Rue de CHANTABORD et Rue du Pré DEMAISON), le futur centre de tri est accessible par 2 points :

- Une entrée/sortie unique véhicules légers (VL) pour les visiteurs et le personnel au sud du site,
- Une entrée/sortie unique pour la partie exploitation utilisée par les poids-lourds (PL) au nord-est du site.

La disposition des accès et des circulations, a été organisée pour minimiser les croisements entre les différents flux, notamment entre les flux PL et VL.

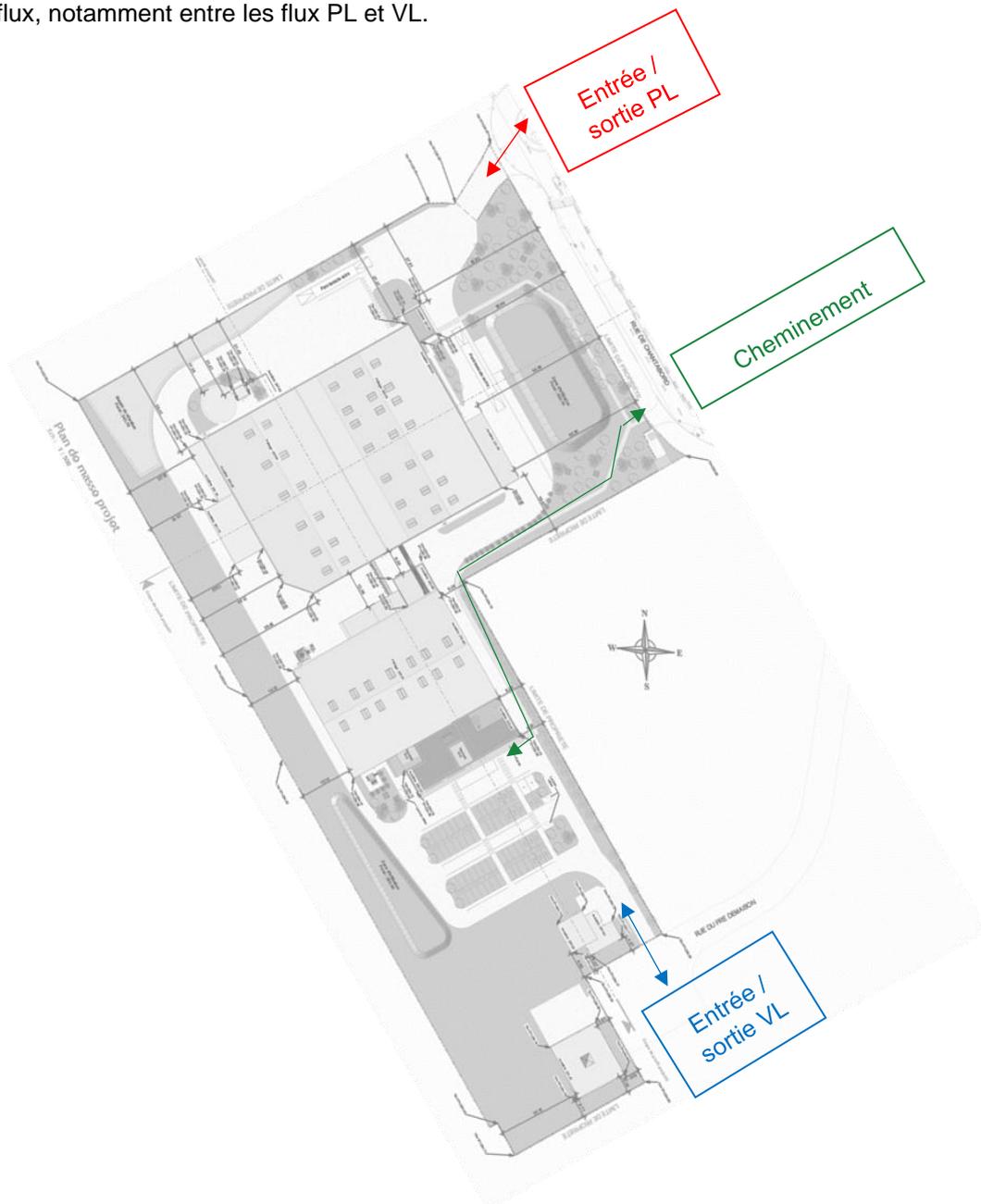


Figure 6: Représentation des différents accès du futur site

### 1.2.2 Circulations dans le cadre de l'exploitation

Hormis les deux entrées / sorties de site, il n'y a pas de voie de circulation à double sens et donc aucun conflit de flux. Les seules manœuvres nécessaires sont le recul pour le déchargement des déchets dans les alvéoles qui s'effectuent sur des aires de manœuvres dédiées et largement dimensionnées. La sécurité et la fluidité du trafic sont des priorités pour Savoie Déchets.

Par ailleurs, la configuration projetée du site permet la séparation des trafics « véhicules légers » et « poids lourds » sur le site.

A partir de l'accès dédié depuis le rond-point Rue Chantabord, un accès PL sera créé pour contourner le bâtiment en circulant dans le sens antihoraire et donner l'accès au hall amont ainsi qu'au hall aval.

Un pont bascule sera positionné à l'entrée de cette voirie. La position reculée de ce pont d'entrée sur le site permettra l'attente de 3 semi-remorques avant pesée sur le site. Une place de stationnement pour une semi-remorque est également prévue en amont du pont d'entrée.

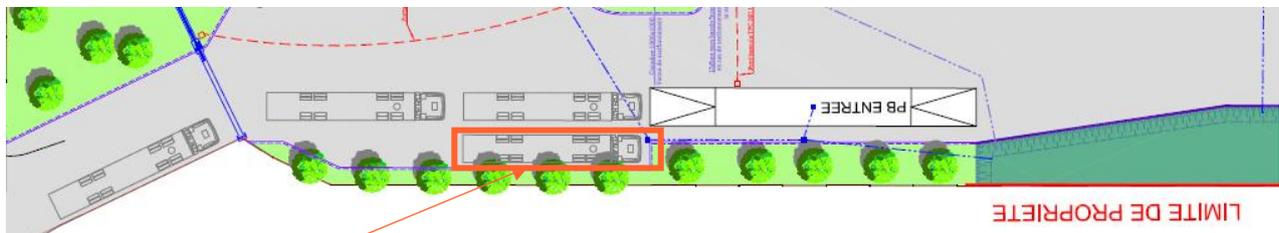
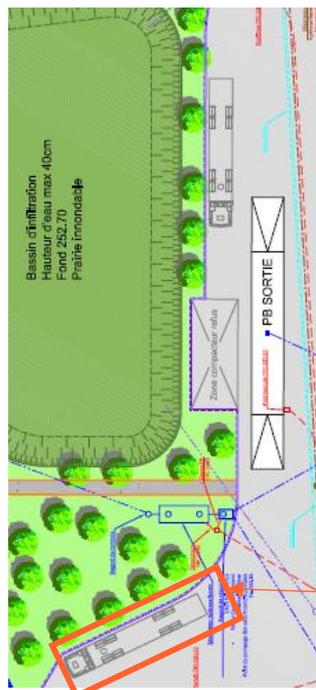


Figure 7 : Configuration de l'entrée du site

Place de stationnement

Un autre pont bascule sera positionné à la sortie de cette voirie, avec de nouveau une aire de stationnement pour un FMA après le pont bascule de sortie.



Place de stationnement

Figure 8 : Configuration sortie du site

La cour d'accès du hall amont sera largement dimensionnée pour que les camions puissent reculer en face des 5 portes sectionnelles motorisées d'accès au hall amont (1 porte en face de chacune des 4 alvéoles de réception du flux multimatériaux (flux MM) et 1 porte devant l'alvéole des papiers issus de déchèterie ou d'apport volontaire. A noter que l'alvéole de papiers pourra également accueillir du multimatériaux si nécessaire).

L'accès et la sortie au hall aval se feront toujours en marche avant (2 postes de rechargement sont prévus en façade Ouest, l'un complètement fermé et l'autre sous auvent complètement à couvert), par deux portes sectionnelles motorisées.

### 1.2.3 Circulations dans le cadre de l'intervention des secours

Chaque accès sera muni d'un portail. Le site est configuré de manière à tourner en boucle fermée sur le site en cas d'intervention des pompiers et pour faciliter toutes les interventions d'urgence.

L'ensemble du site et chacun des bâtiments seront ceinturés de voies « engins » permettant l'accès aux bâtiments, aux aires de mise en station des moyens élévateurs aériens et aux aires de stationnement pour le branchement des camions pompiers. Ces voies seront toutes d'une largeur de 3 m minimum, d'une hauteur utile de 4,5 m, de pente inférieure à 15% et ne comporteront que des virages de rayon intérieur supérieur à 13 mètres résistant à la force d'engins de 13 tonnes par essieu.

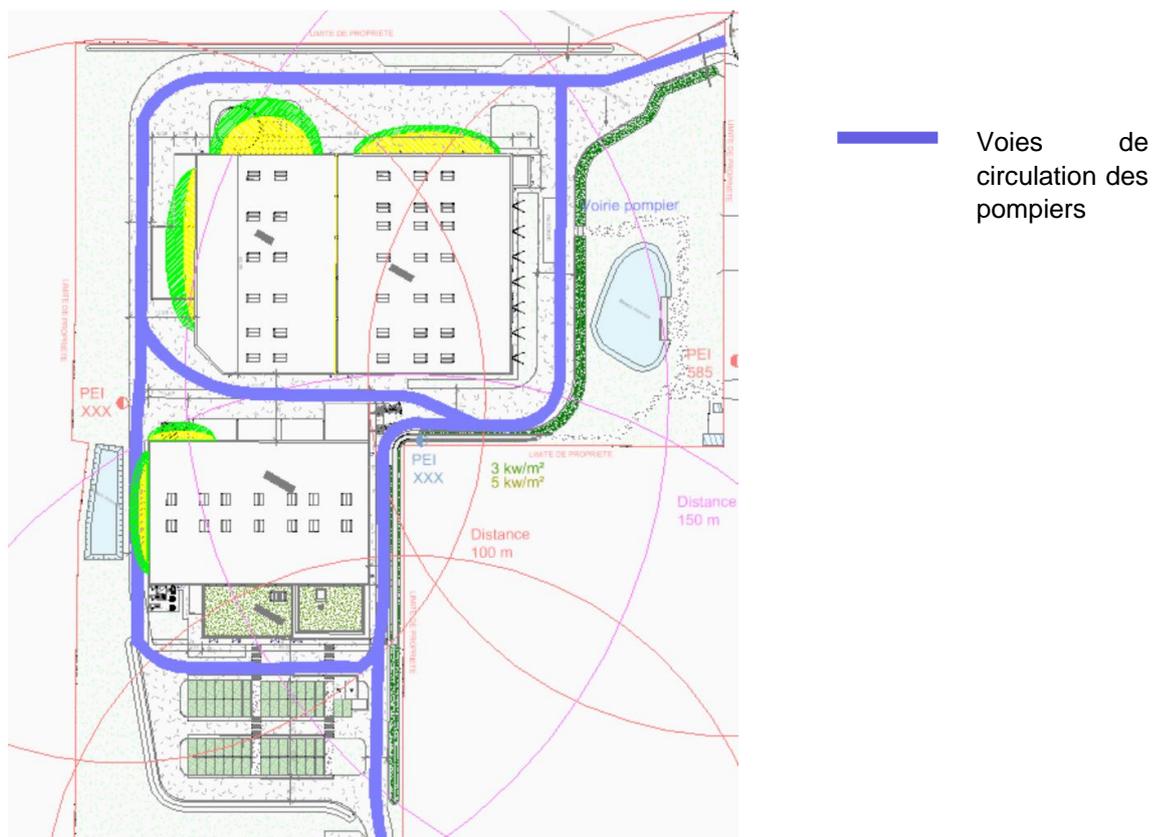


Figure 9: Voies véhicules de secours

Les voiries des PL seront à sens unique et sans obstacle. Les voiries destinées aux piétons, VL et PL seront clairement différenciées. La simplicité de la conception accompagnée d'une signalétique appropriée permettra d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Conformément à l'Article 7.III de l'Arrêté Ministériel du 6 juin 2018 : « pour permettre le croisement des engins de secours, tout tronçon de voie « engins » de plus de 100 mètres linéaires dispose d'au moins deux aires dites de croisement, judicieusement positionnées, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Largeur utile minimale de 3 mètres en plus de la voie engin ;
- Longueur minimale de 10 mètres ;

présentant a minima les mêmes qualités de pente, de force portante et de hauteur libre que la voie « engins ».

Les aires de croisements respectent l'ensemble de ces caractéristiques et sont positionnées telles que :

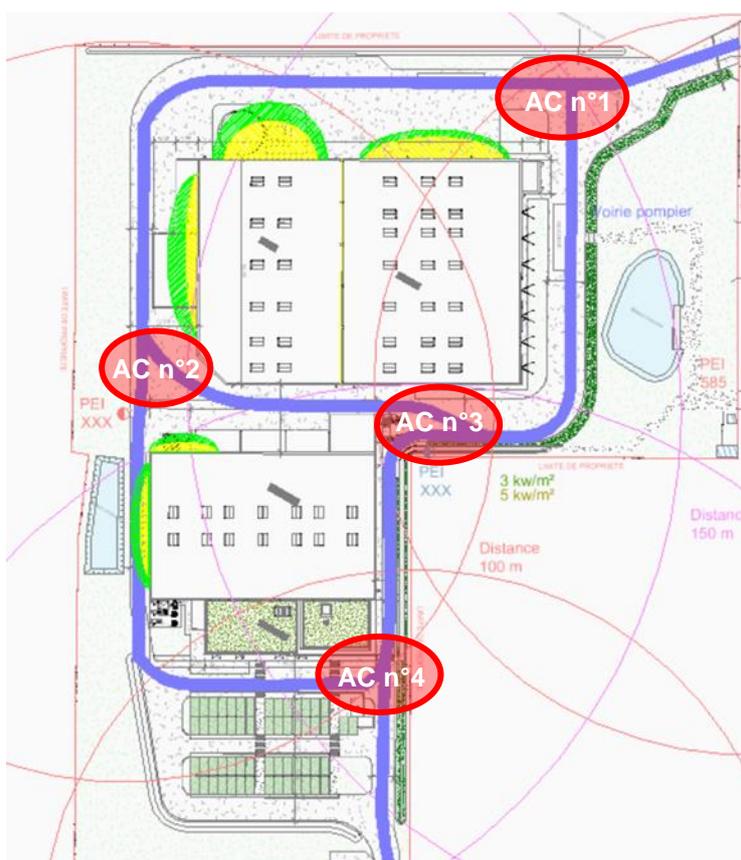


Figure 10: Localisation des aires de croisement sur le site

#### 1.2.4 Accès / Circulations vers le parking visiteurs, personnel et livraison de fournitures et matériels

A partir de l'accès dédié depuis la Rue du Pré Demaison au sud du site, les circulations pourront être opérées en double sens.

A noter que seuls des véhicules légers, des bus et des camions de livraison de fournitures et matériels circuleront sur cette partie-là du site. Aucun camion transportant des déchets ne sera admis sur cette partie-là du site.

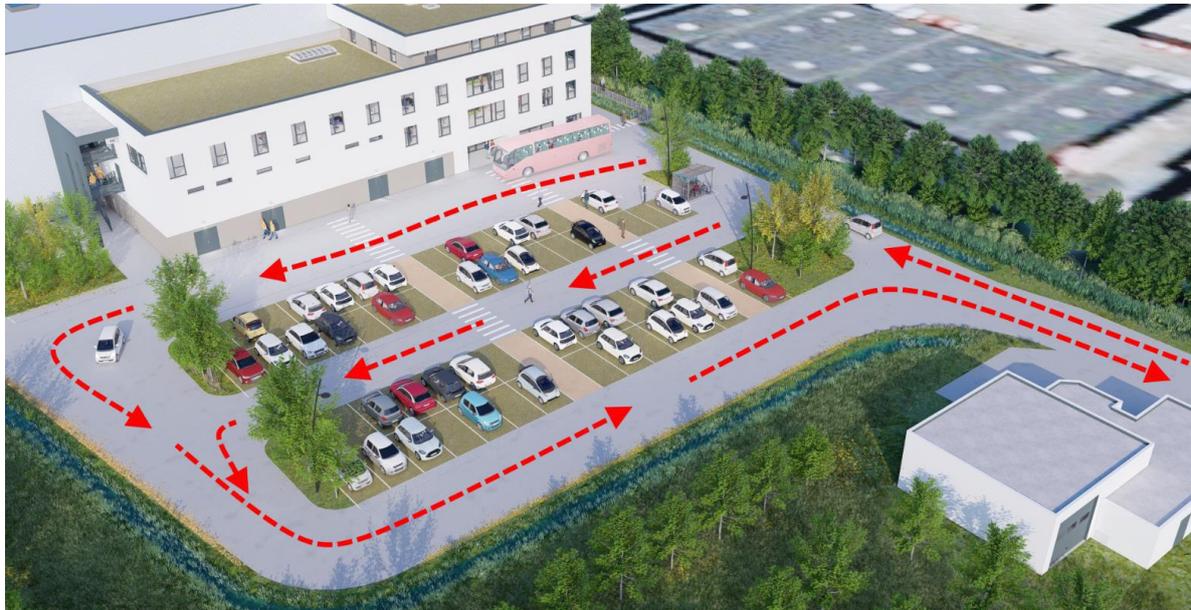


Figure 11: Accès et sens de circulation des VL

#### 1.2.5 Accès aux locaux sociaux et administratifs

L'ensemble des bureaux ainsi que des locaux sociaux seront regroupés dans une nouvelle construction fonctionnelle et adaptée aux besoins. Cette implantation se fera au plus près des postes de travail liés à l'exploitation du site c'est-à-dire proche du hall process.

Ils seront accessibles de plain-pied depuis la zone de stationnement de véhicules légers.

### 1.3 HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du site, pour réaliser le tri des matières, se fera :

- sur 5 jours par semaine du lundi au vendredi :
  - avec 2 postes de 7h30 (5h00-12h00 et 13h-21h00), avec 30 minutes de temps de pause par poste, soit 7h00 de tri effectif par poste
  - sur le poste de nuit : 21h00-5h00 pour la maintenance,
- sur le poste du samedi : 5h00-15h30

Le site sera ouvert aux apports extérieurs et aux évacuations sur une plage horaire plus restreinte afin de limiter les troubles au voisinage, de 6h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Des réceptions auront lieu également tous les samedis de 8h00 à 12h00, ainsi que tous les jours fériés de 8h00 à 12h00 hors dimanche.

#### 1.4 AMENAGEMENTS ANNEXES

Le site comportera également :

- Des locaux techniques qui abritent :
  - le local transformateur,
  - le local TGBT,
  - le local sous station,
  - le local compresseur,
  - 1 atelier de pièces détachées.
- 1 aire de lavage,
- 1 atelier de maintenance,
- 1 local avec une cuve de sprinklage,
- 1 cuve à carburant,
- 1 Centrale de Traitement d'Air.

#### 1.5 MOYENS HUMAINS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le centre de tri mobilisera en moyenne 68 personnes en simultané, dont 33 emplois postés.

Pour le travail posté en journée :

Poste	Nombre par poste	Nombre global
Opérateur.rice.s	27	54
Chef.fe.s d'équipe	1	2
Opérateur.ice.s de chargement	1	2
Opérateur.ice.s de presse	1	2
Électromécanicien.ne.s	1	2
Agent.e.s d'accueil	1	2
Agent.e.s de caractérisation	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>66</b>

Personnel de nuit :

Poste	Nombre global
Agent.e.s de maintenance	6
Électromécanicien.ne.s	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

Personnel Centre de tri (non posté) :

Intitulé du poste	Nombre
Reponsable.s d'exploitation	1
Agent.e.s d'entretien	1
Opérateur.ice.s de mise en stock et chargement des camions	2
Responsable.s de maintenance	1
Responsable.s administratif	2
Directeur.rice adjoint.e.s	1
Directeur.rice de site	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>

Personnel AXIOME (support, non posté) :

Intitulé du poste	Nombre
Directrice	1
Présidente	1
Assistant.e de direction	1
RH	3
Communication	4
Administratif et financier	6
Projets	7
Réserve postes	3
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

Les engins roulants suivants seront mobilisés pour l'exploitation du centre de tri :

Type	Nombre	Utilisation
<b>Chargeuses</b>	2	Hall amont : <i>Alimentation de la ligne : reprise des déchets entrants et chargement de la trémie d'alimentation</i>
<b>Chariots élévateurs à pince</b>	2	Hall aval : <i>Manutention de balles</i>
<b>Chariot élévateur à fourches</b>	1	Tout site : <i>Maintenance</i>

Chariot télescopique	1	Hall aval : <i>Manutention des cartons</i>
-------------------------	---	---

## 1.6 GESTION DES ENVOLS

### Origine des envols

Les envols de déchets ont plusieurs origines possibles :

- Les véhicules d'apports en entrée et en sortie du site ;
- L'opération de déversement des déchets dans le hall amont ;
- Le rechargement des balles.

Concernant les **véhicules d'apports**, l'exploitant effectuera des rappels aux collecteurs en cas de constat par le rondier et/ou l'agent de pesée d'envols de déchets depuis les véhicules (mauvaise fermeture de la benne, bâche mal positionnée...).

Afin de limiter la dispersion de déchets sur les voies d'accès et les envols éventuels, le rondier et/ou l'agent de pesée contrôleront l'absence de déchets dans les véhicules d'apport en sortie de site et pour les amplirolls ou FMA il vérifiera leur bâchage. Dans le cas où un véhicule contiendrait encore des déchets, l'agent de pesée a autorité, sur accord du responsable de site, d'interdire sa sortie et devra demander au chauffeur de nettoyer convenablement son véhicule ou de bâcher sa benne vide. En cas de refus du chauffeur, son supérieur hiérarchique sera immédiatement averti.

Le **déversement des déchets en hall amont** s'effectue dans un bâtiment fermé limitant ainsi les risques de dispersion de déchets à l'extérieur. Également, l'accès au hall amont est assuré par des portes sectionnelles motorisées.

Les **balles** sont stockées dans le **hall aval**. Les opérations de chargement pour évacuation sont faites à deux endroits :

- Un sas de chargement des camions est prévu à l'Est du bâtiment permettant un chargement des camions avec les portes du bâtiment fermées, ce qui évite les envols de poussières.
- Un auvent situé à côté du sas sert au chargement des balles de plastiques rigides ou des flux d'aluminiums à couvert ;
- Les paquets d'aciers sont quant à eux chargés dans un auvent en façade Nord du hall process.

Trois camions peuvent être chargés simultanément.

Les risques d'envols sont de ce fait réduits. Les portes sectionnelles motorisées d'entrée et de sortie sont de base en position fermée réduisant de manière significative les risques d'envol.

La clôture du site créera une dernière barrière pour pallier aux envols. Cette implantation permet de capter les envols au plus près et d'éviter ainsi le risque de dispersion à l'extérieur de l'enceinte du site. Des rondes d'agents visant à nettoyer les éventuels déchets envolés seront effectuées, à l'intérieur comme à l'extérieur du site.

Le hall process sera équipé d'un réseau de dépoussiérage avec envoi sur un cyclone afin de limiter tout risque d'accumulation de poussière et de départ d'incendie.

En complément de l'aspiration des poussières sur les machines de tri, la mise en œuvre de 3 aspirateurs industriels mobiles de grande capacité est prévue. Ces aspirateurs seront répartis dans la zone process, à proximité des machines les plus génératrices de poussières.

## 1.7 GESTION DES EAUX

La gestion des eaux sur le site est de type séparatif. Les rejets du centre de tri peuvent être décomposés en :

- Eaux domestiques, provenant des blocs sanitaires du site ;
- Eaux industrielles, provenant :
  - o de l'aire de lavage des engins, des eaux de voiries de la station de distribution de carburant et de l'aire de lavage, et des eaux issues de l'atelier de maintenance (eaux de laves mains de l'atelier) ;
  - o des eaux polluées issues des jus lors de la mise en balles des déchets ;
- Eaux pluviales des voiries extérieures et de toiture ;
- Eaux incendie en cas d'utilisation exceptionnelle de la défense incendie.

Il n'y a pas de rejet d'eau de process issu des installations.

En effet, le procédé de tri de l'installation n'utilise pas d'eau dans le cadre de son fonctionnement. Dans le cadre de l'exploitation, seul le lavage des engins nécessite l'utilisation d'eau. Pour cela, les eaux pluviales sont collectées dans une cuve de 10 000L et réutilisées pour cette activité.

Les autres consommations d'eau sont liées à la vie du personnel sur site (douches, sanitaires, lavabos...). Une sensibilisation sur l'utilisation économe de l'eau sera effectuée auprès des personnes travaillant sur le site.

Le volume d'eau potable consommé annuellement sur le réseau est estimé à 1 440 m<sup>3</sup>.

Plusieurs compteurs d'eau permettront de quantifier exactement les consommations d'eau et donc l'impact sur les rejets.

Les eaux usées et les eaux de pluie, de lavage et les eaux incendie sont collectées et traitées séparément.

### 1.7.1 Gestion des eaux usées

Les eaux usées industrielles et domestiques seront raccordées à la station d'épuration de la commune de Chambéry.

Les eaux usées industrielles sont indépendantes des eaux domestiques, elles seront limitées et concernent :

- Les eaux de lavage des engins iront vers leur propre installation de prétraitement (débourbeur-déshuileur), permettant un contrôle avant rejet au réseau d'eaux usées domestiques,
- Les eaux de voiries de l'aire de distribution de carburant et de l'aire de lavage (regroupées au même endroit) seront gérées de la même manière que les eaux de lavage des engins, à savoir à travers un débourbeur-déshuileur avant rejet au réseau d'eaux usées public. A noter que l'aire de distribution de carburants et de lavage est couverte de façon à limiter le chargement des eaux pluviales en hydrocarbures dans cette zone.
- Les jus sous la presse issus de la mise en balle ainsi que les eaux de nettoyage associées sont pré-traitées par un dégrillage dont la grille sera facilement accessible et nettoyable. Ces eaux rejoindront ensuite le réseau d'eaux usées domestiques vers la station d'épuration,
- Les eaux de l'atelier de maintenance passeront également par un débourbeur-déshuileur avant rejet au réseau d'eaux usées domestiques vers la station d'épuration,
- Les condensats du réseau d'air comprimé feront l'objet d'un déshuilage avant rejets au réseau d'eaux usées domestiques.

Les halls seront aspirés ou nettoyés régulièrement (aucun rejet associé).

### 1.7.2 Gestion des eaux pluviales (comprend les eaux de voiries et de toitures)

La gestion des eaux pluviales a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'état. La teneur de ces échanges ainsi que le cheminement justifiant des solutions techniques retenues et présentées dans ce paragraphe sont l'objet de la pièce n°24 Justification de la gestion des EP.

L'ensemble des eaux pluviales (voiries et toitures) sera collecté :

- Les eaux pluviales de toiture des halls amont, aval et process (eaux restantes) seront dirigées dans des ouvrages d'infiltration via un regard. En cas d'incendie, la vanne de sectionnement vers les bassins d'infiltration se fermera et les EP seront alors dirigées vers les bassins de rétention des eaux incendie ;
- Les eaux pluviales (EP) de parking et les voiries de VL éloignés des bâtiments industriels seront envoyées directement dans des noues et espaces verts afin de favoriser l'infiltration naturelle comme préconisé dans le PLUi de Chambéry (référence au zonage Zéro rejet d'EP dans le réseau public). L'infiltration pourra se faire également directement sur place grâce aux places de parking de type Evergreen qui seront raccordées à un bassin d'infiltration ; des vannes de sectionnement placées dans des regards permettront d'isoler les eaux de voirie en cas de sinistre. Ces dernières rejoindront alors un bassin de rétention ;
- Les eaux de voirie empruntée par les poids lourds (voiries d'exploitation) proches des bâtiments industriels seront dirigées vers le bassin de rétention étanche puis traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau public sous la rue de Chantabord. De la même manière, les eaux transiteront par un regard de régulation avec une vanne de sectionnement, permettant de diriger les eaux vers le bassin de rétention incendie en cas d'incendie ou de déversement accidentel ;
- Une partie des EP de toitures du hall process sera récupérée dans une cuve de récupération enterrée de 10 000 L, située sous la voirie à l'est du hall process. Ces eaux récupérées pourront être réutilisées sur le site pour l'alimentation des WC, l'arrosage des espaces verts et en tant qu'eau de lavage des engins.

La gestion des eaux pluviales du site est détaillée dans la pièce n°24 du présent dossier.

A noter que le risque de contamination des EP de toitures lié à la quantité et à la qualité des produits déposés sur les toitures du centre de tri est limité : le centre de tri sera équipé d'une ventilation mécanique qui extrait automatiquement les poussières en continu via le réseau d'aspiration. Tout l'air extrait sera ensuite capté sur un filtre dépoussiéreur situé à l'extérieur du bâtiment puis agglomérés dans un big bag pour évacuation et traitement vers des filières adaptées agréées. De plus, il n'y aura pas d'évacuation d'air vicié en toiture.

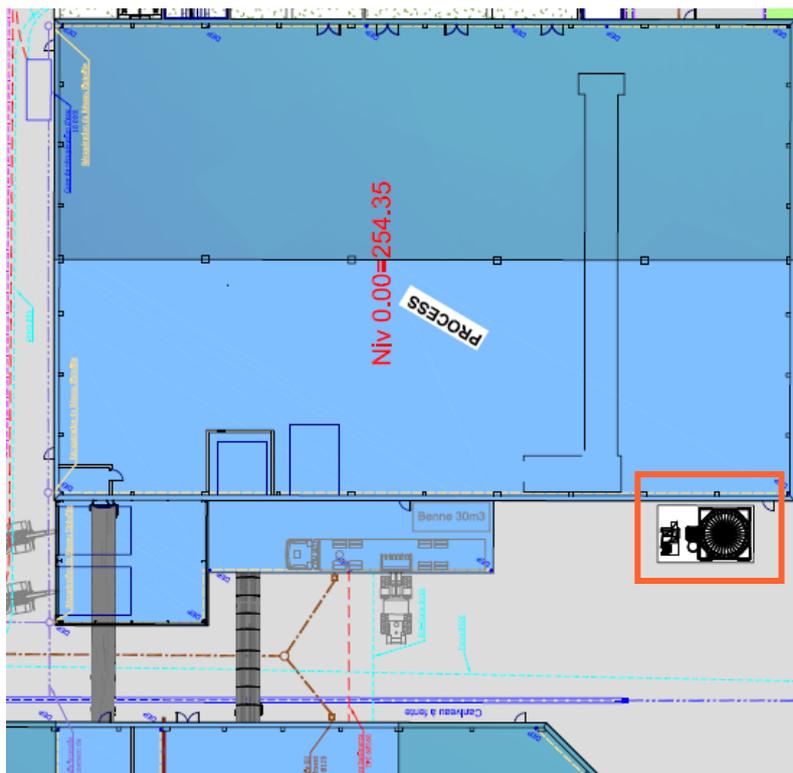


Figure 12 : Emplacement du dépoussiéreur

Deux bassins d'infiltration et un bassin de rétention sont prévus sur le site.

Le bassin de rétention accueillera également les eaux d'incendie en cas d'accident (cf paragraphe ci-après) et a dimensionné en considérant le volume des eaux d'extinction car celui-ci est le plus défavorable et donc dimensionnant (cf calcul D9A dans la note incendie en PJ n°21 du dossier). Le volume du bassin prévu est de 1 210 m<sup>3</sup>.

Ce bassin sera équipé d'une rétention étanche et de plusieurs regards de vannage qui permettront d'isoler les eaux dans le bassin en cas d'incendie ou de pollution accidentelle. En cas de pollution des eaux, ces dernières seront pompées puis évacuées pour être traitée vers des filières adaptées agréées.

### 1.7.3 Gestion des eaux incendies

Comme évoqué précédemment, la rétention des eaux d'extinction incendie sera assurée par un bassin de récupération des eaux incendie d'un volume de 1 210 m<sup>3</sup> utilisé également comme bassin d'orage.

En cas d'incendie, des vannes automatiques permettent d'isoler le bassin de rétention des ouvrages d'infiltration (aucune eau de ruissellement n'est infiltré en cas de sinistre) ou du séparateur hydrocarbures de manière à éviter les rejets dans le réseau public.

Ces eaux seront pompées et traitées par une entreprise spécialisée pour être évacuée et traitée vers des filières adaptées agréées.

## 1.8 GESTION DES POUSSIÈRES

Un système de captation de poussières par cyclofiltre est prévu dans le bâtiment process au niveau des équipements générateurs de poussières. Les endroits les plus générateurs de poussières sont principalement la ligne de tri des papiers/cartons et les séparateurs mécaniques.

Une ventilation mécanique extrait automatiquement les poussières en continu via le réseau d'aspiration. Tout l'air extrait est ensuite capté sur un filtre dépoussiéreur situé à l'extérieur du bâtiment. Le ventilateur et le filtre de dépoussiérage sont situés à l'extérieur du bâtiment afin de correspondre aux préconisations ATEX.



Figure 13: Localisation du dépoussiéreur et des points de captation

Le ventilateur d'aspiration est équipé d'un caisson d'insonorisation. Les poussières extraites de l'air du process via le filtre dépoussiéreur sont ensuite agglomérées dans un big bag.

Afin de limiter la propagation des poussières sur le centre de tri, les poussières sont captées au niveau des équipements suivants :

- Séparateurs mécaniques,
- Séparateurs optiques,
- Convoyeur d'alimentation.

Au total, 18 points de captage ont été prévus sur les équipements les plus générateurs de poussière. L'efficacité du système d'aspiration des poussières dépend du bon dimensionnement, de la limitation des pertes de charge, de la qualité du système de décolmatage des poussières dans le filtre et du plan de maintenance rigoureux à effectuer sur l'équipement.

Tableau 1: Débit d'aspiration des poussières par équipement

Point	Position	Débit
1	Chute du convoyeur d'alimentation	2 500 m <sup>3</sup> /h
2	Entrée trommel	2 800 m <sup>3</sup> /h
3	Sortie trommel	2 800 m <sup>3</sup> /h
4	Séparateur balistique (2D/3D)	3 850 m <sup>3</sup> /h
5	Séparateur balistique des films	1 500 m <sup>3</sup> /h
6	Crible à disque	1 500 m <sup>3</sup> /h
7	Trieur optique des plats	3 300 m <sup>3</sup> /h
8	Trieur optique des plats	3 300 m <sup>3</sup> /h
9	Trieur optique des plats	3 850 m <sup>3</sup> /h
10	Trieur optique des plats	3 850 m <sup>3</sup> /h
11	Trieur optique des plats	3 300 m <sup>3</sup> /h
12	Trieur optique des plats	3 300 m <sup>3</sup> /h
13	Trieur optique des films	1 300 m <sup>3</sup> /h
14	Trieur optique des fines	3 850 m <sup>3</sup> /h
15	Trieur optique des creux	2 500 m <sup>3</sup> /h
16	Trieur optique des creux	2 500 m <sup>3</sup> /h
17	Trieur optique des creux	2 500 m <sup>3</sup> /h
18	Trieur optique des creux	2 500 m <sup>3</sup> /h

Le débit poussières sur de 51 000 m<sup>3</sup>/h

d'aspiration des la ligne de tri est au total.

En complément de l'aspiration des poussières sur les machines de tri, la mise en œuvre de 3 aspirateurs industriels mobiles de grande capacité est prévue. Ces aspirateurs seront répartis dans la zone process, à proximité des machines les plus génératrices de poussières.

## 1.9 GESTION DU BRUIT

L'activité sera émettrice de bruit du fait :

- De la circulation des camions d'amené et de reprise des déchets de collecte sélective,
- Des engins roulants, bien que ces derniers se déplaceront principalement en intérieur,
- Du process de tri.

Tous les engins et véhicules utilisés sur site respectent les normes et seront régulièrement entretenus. Des engins électriques seront utilisés pour l'exploitation.

Tous les équipements bruyants, à l'exception du dépoussiéreur sont situés à l'intérieur des bâtiments avec fermeture des portes. Par ailleurs, le dépoussiéreur est situé dans la « cour » entre le hall process et les halls amont/aval (cf. Figure 12) ce qui permet d'atténuer le bruit émis.

Par ailleurs, compte tenu de l'emplacement du site en zone industrielle, les installations présenteront une gêne limitée pour la population (les habitations les plus proches étant situées à environ 730 mètres du site).

Les mesures de niveaux sonores seront par ailleurs effectuées régulièrement afin de s'assurer du respect des seuils. Un rapport d'état initial acoustique a été effectué et est disponible en pièce n°9c.

## 1.10 GESTION DU TRAFIC ROUTIER

Les travaux du futur centre de tri engendreront un flux supplémentaire et temporaire de véhicules sur la période du chantier. L'ensemble des mesures nécessaires à la bonne gestion du trafic routier sera mis en œuvre.

Pour l'activité du centre de tri, la création de cette installation implique l'ajout d'un nouveau flux de véhicule sur l'axe routier qui dessert l'installation : la départementale D16A.

Le comptage du trafic routier effectué par le département de la Savoie en 2020 fait état d'un trafic quotidien sur la D16A de 33 881 véhicules, dont 4,5% de Poids Lourds soit environ 1 525 véhicules.

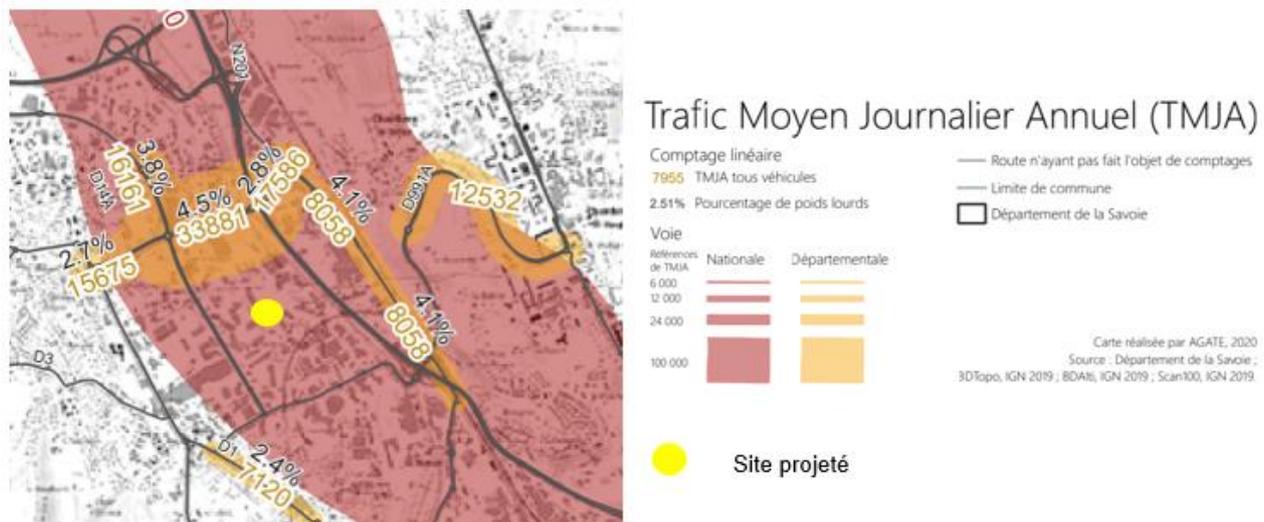


Figure 14: Extrait du comptage du trafic routier de Savoie 2020

Dans le cadre de l'exploitation, le projet implique la venue de véhicules apportant les déchets d'emballages issus de collecte sélective ainsi que de véhicules venant évacuer les matières triées et les refus de tri vers leurs exutoires respectifs.

Afin d'estimer le flux de véhicule d'apport de collecte sélective et de sortie, les hypothèses suivantes ont été prises :

- Quantité annuelle de collecte sélective réceptionnée sur le centre : 40 000 t/an ;
- Volume des bennes de collecte de CS considéré : 18 m<sup>3</sup> ;
- Densité des CS en extension des consignes (entrée) : 0,19 t/m<sup>3</sup> ;
- Densité des CS en extension des consignes (sortie) : 0,63 t/m<sup>3</sup> ;
- Nombre de jour de travail considéré : 5 j (quantité négligeable d'apports le samedi matin, non pris en compte dans les calculs de l'étude de trafic).

Au regard des hypothèses ci-dessus, il est estimé une quantité de CS moyenne par benne de l'ordre de 3,4 tonnes/benne (en entrée) et 11,406 tonnes/bennes (en sortie) soit pour 40 000 t/an environ **11 765 bennes d'apport / an** et **3 507 bennes sortantes/an** soit un total de **15 272 bennes/an (entrées et sorties)**. En considérant des apports sur 5 jours par semaines et 52 semaines d'ouverture par an, il est estimé une activité sur 260 jours par an soit environ 46 véhicules d'entrée/jour et environ 14 véhicules de sortie/jour soit environ 60 véhicules en moyenne par jour (du lundi au vendredi) avec variabilité : entre 40 et 80 véhicules par jours. Cela représente une augmentation de 0,2 % du trafic routier global et 4 % du trafic routier de poids lourds actuel.

Le flux de véhicules légers (VL) est composé des flux liés à la venue du personnel du site du lundi au vendredi, aux visites du public (écoles, tourisme industriel) ainsi qu'aux visites liées aux activités du centre de tri.

Le personnel du centre de tri est réparti entre 33 emplois postés en journée, 7 personnes de nuit et 35 emplois non postés (26 services supports et 9 personnels centre de tri non postés), soit, à raison de 2 postes par jour et en prenant l'hypothèse que chaque personne vient en voiture de manière individuelle (hypothèse majorante car une partie du personnel se rendra sur le site en deux roues ou en transport commun), soit un total de 108 véhicules légers par jour.

Le flux de VL lié aux visites de l'installation par les scolaires et les personnes effectuant du tourisme industriel est estimé à maximum 2 véhicules (VL et/ ou bus tout confondu) par jour.

Enfin, le flux lié aux visites dans le cadre des activités du nouveau centre de tri de Savoie Déchets est estimé à maximum 5 véhicules par jour.

Soit, au total un flux de véhicules légers quotidien de 115 au plus fort de la fréquentation du site. En comparaison au 32 356 véhicules légers qui empruntent la D16A, cela représente 0,35% du trafic de VL journalier.

**Au global, l'augmentation du trafic routier de l'ordre de 175 véhicules par jour (60 PL et 115 VL) aura donc une influence faible sur le trafic global de la départementale D16A avec une augmentation du trafic estimée à 0,54 % par rapport à la situation actuelle.**

#### 1.11 GESTION DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Le site projeté se situe à proximité immédiate de la voie ferrée. Savoie Déchets souhaite exploiter cette voie ferrée afin de gérer des flux entrants et sortants de matière sur le site. La configuration du futur centre de tri permettra le raccordement d'une largeur minimale de 15 mètres de cette voie au hall aval afin de faciliter le chargement des balles vers des centres de traitement spécialisés.

Les chargements et déchargements pourront se faire par le raccordement de la voie d'exploitation directement au niveau de la sortie des PL du hall aval.

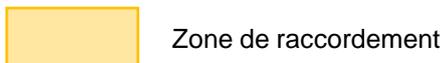


Figure 15: Localisation de la zone de raccordement au réseau SNCF



Figure 16 : Flux entrants et sortants

### 1.12 DECHETS PRODUITS SUR LE SITE

Dans le cadre des activités du site, 3 types de déchets seront produits :

- Les déchets ménagers produits par les opérateurs travaillant sur site correspondent à des déchets courants (emballage alimentaire, bouteilles d'eau, papier, ...). Des contenants adaptés seront mis à disposition pour la collecte et le tri de ces déchets ménagers. Ils seront régulièrement éliminés vers des filières adaptées, dont le centre de tri ;
- Les opérations d'entretien courant des engins de chantier (mise à niveau des fluides, changement des pneus, ...) peuvent générer des déchets dangereux tels que les cartouches de graisses, des chiffons et gants souillés, etc. Ces déchets dangereux seront conditionnés dans des bacs prévus à cet effet. Une fois les bacs remplis, les déchets seront éliminés vers des filières adaptées agréées et dûment autorisées ;
- Les déchets issus des activités de maintenance et de remplacement d'équipements : bois, palettes, plastique, carton et ferrailles. Ces déchets seront évacués soit vers des filières de valorisation agréées soit vers des filières d'éliminations dûment autorisées.

### 1.13 PRODUITS DANGEREUX

Les produits dangereux présents sur le site ont deux origines :

- issus d'erreur de tri (batteries, filtre à huile, matériaux souillés, etc) en amont de la collecte ;
- des produits liés à l'alimentation en carburant des engins de chantier ou à leur entretien : l'ensemble des produits est stocké dans un container adapté et sur bac de rétention.

L'ensemble des déchets dangereux sera ensuite dirigé vers des filières agréées.

Nom
Huile moteur
Liquide de refroidissement
GNR (gazole non routier)
Huile hydraulique
ADBLUE / Q
Déchets solides souillés

Le stockage du Gazole Non Routier (GNR) est réalisé dans une cuve double peau de capacité de 5 m<sup>3</sup> sur une surface étanche pour alimenter les engins d'exploitation du site. La quantité maximale de carburant stocké en instantané est donc d'environ **4 t**.

Les besoins annuels de carburant pour les engins d'exploitations sont de **50 000 m<sup>3</sup>** soit environ 4 000 m<sup>3</sup> par mois.

#### 1.14 CLOTURES – PORTAILS

Le site sera clôturé et équipé de deux portails motorisés aux niveaux de l'accès exploitation et de l'accès personnel/visiteurs, d'un portillon pour l'accès personnel et d'un portillon de secours.

Le site sera par ailleurs doté d'un système de vidéosurveillance avec 17 caméras fixes étanches fixées sur les façades des bâtiments.

Le bassin du site sera également clôturé avec des clôtures souples. La porte d'accès pourra être fermée à clé et le bassin sera équipé des moyens de sécurité adéquats (bouée, échelle, ...).

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE

### 2.1 PRESENTATION

#### 2.1.1 Origine et quantification des déchets triés

Le projet consiste à traiter 40 000 tonnes par an de déchets de collecte sélective (CS) collectés en multimatériaux, provenant des collectivités adhérentes à Savoie Déchets et celles partenaires avec la répartition prévisionnelle suivante :

		2025				
	COLLECTIVITES	Emballages	Papiers	Multimatériaux	Papiers déchèteries	TOTAL
SAVOIE DECHETS	CC Lac d'Aiguebelette			353		353
	CC Cœur de Chartreuse			593		593
	CA Grand Lac			4 532	156	4 688
	CA Grand Chambéry			7 604	363	7 967
	CC Yenne			435		435
	CC Haute Tarentaise			1 302		1 302
	CC Versants d'Aime			910		910
	CC Cœur de Tarentaise			813		813
	CC Val Vanoise			774		774
	CC Vallées d'Aigueblanche			398		398
	SIRTOM Maurienne			2 806		2 806
	CA Arlysère			3 565		3 565
	CC Cœur de Savoie			549		549
	<b>TOTAL SAVOIE DECHETS</b>	-	-	<b>24 635</b>	<b>519</b>	<b>25 154</b>
Collectivités partenaires	SYCLUM*			6 752		6 752
	CC Bugey Sud			1 754		1 754
	SIBRECSA (en ECT)			2 156		2 156
	CC Sources du Lac d'Annecy	332	345	30		707
	<b>TOTAL Partenaires</b>	<b>332</b>	<b>345</b>	<b>10 691</b>	-	<b>11 369</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>345</b>	<b>35 326</b>	<b>519</b>	<b>36 522</b>

Figure 17: Estimation des tonnages sur 2025

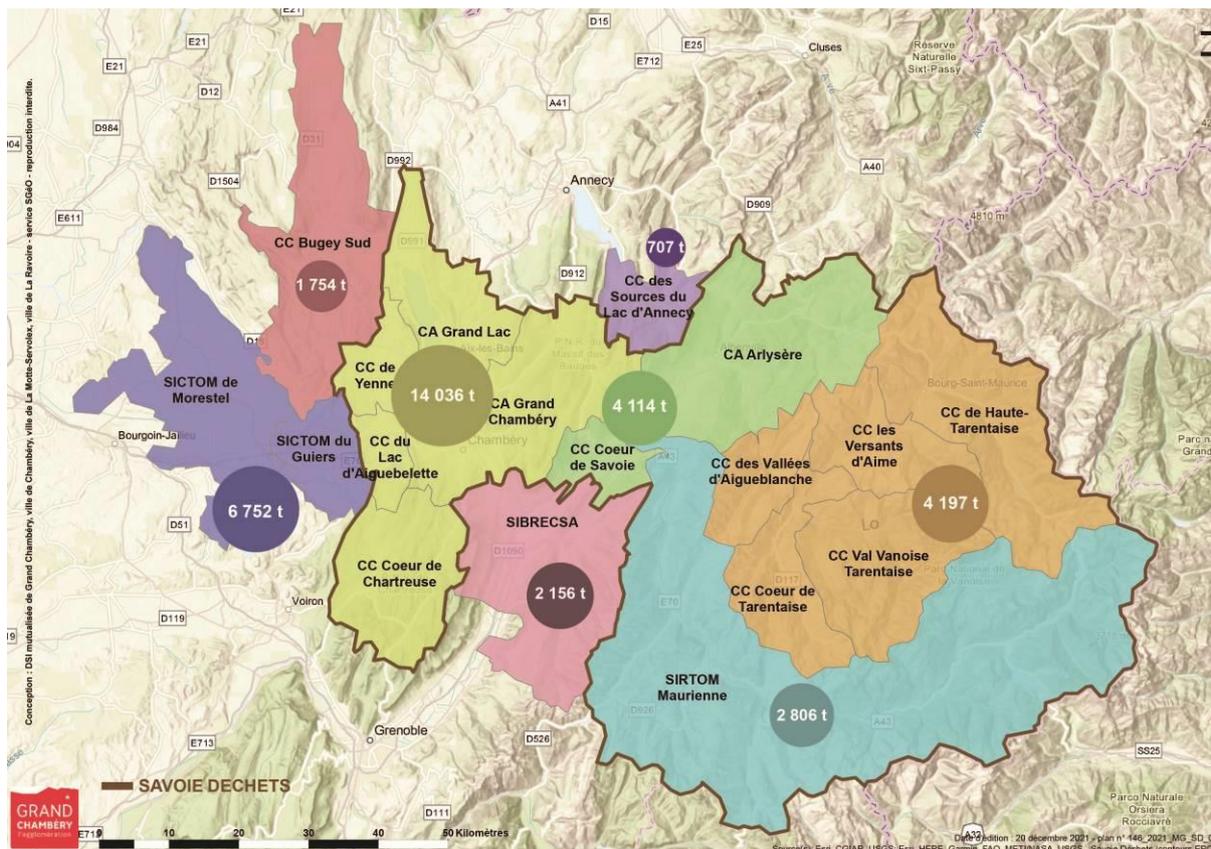


Figure 18: Périmètre de collecte des déchets de CS entrants sur l'installation pour les CL adhérentes et partenaires

La compétence directe de ce syndicat mixte couvre les grands territoires du département de la Savoie (Avant Pays, Grand Chambéry, Combe de Savoie, Beaufortin, vallées de la Tarentaise et de la Maurienne...). La population desservie atteint 541 161 habitants en 2021 pour le syndicat. Les collectivités partenaires (SYCLUM, CC Bugey Sud, SIBRECSA et CC Sources du Lac d'Annecy) représentent 272 689 habitants, soit une population totale de 813 850 habitants.

### 2.1.2 Organisation du centre de tri

Le hall process sera séparé du hall amont et du hall aval de 12 mètres et de 8 mètres minimum depuis l'auvent des deux compacteurs. Cette configuration permet de préserver les équipements de tri situés en grande majorité dans le hall process en cas de départ incendie dans le hall amont ou le hall aval où se concentre l'ensemble des stocks de déchets.

La ligne de tri sera alimentée par une chargeuse à godet qui chargera la matière dans une trémie doseuse située dans le hall amont. En sortie de trémie, les produits seront acheminés, via un convoyeur intégralement capoté, vers le hall process.

Après leur passage dans le hall process, les matières triées seront pré-stockées dans des silos sous la cabine de tri puis acheminées, par convoyeur, vers la presse à balles située dans le hall aval.

La cabine de tri sera placée côté ouest : le hall amont sera placé au nord-est et le hall aval au nord-ouest.



Figure 19: Disposition du futur centre de tri



Figure 20: Vue Sud du bâtiment administratif



Figure 21: Elévation ensemble Sud-Est du projet

Les surfaces des différentes zones constitutives du centre de tri sont détaillées ci-après :

Surfaces	
Hall amont	2 705 m <sup>2</sup>
Hall process	2 312 m <sup>2</sup>
Hall aval	2 280 m <sup>2</sup>
Local sprinklage	17 m <sup>2</sup>
Bureaux Siège Savoie Déchets	375 m <sup>2</sup>
Bureaux d'exploitation	142 m <sup>2</sup>
Circulation / hall d'entrée	408 m <sup>2</sup>

Locaux sociaux	405 m <sup>2</sup>
Salle pédagogique	111 m <sup>2</sup>
Sanitaires	90 m <sup>2</sup>

## 2.2 LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS

Le bâtiment destiné à abriter les bureaux et locaux sociaux sera composé de 4 niveaux (R+3). Une cage de circulation verticale située au droit de l'accueil desservira l'ensemble des niveaux de ce bâtiment. Le rez-de-chaussée sera principalement destiné à l'accueil des personnes. Les étages supérieurs abriteront les vestiaires, les bureaux du personnel d'exploitation ainsi que les bureaux des services supports. Une salle pédagogique permettra l'accueil des visiteurs et offrira une vue directe sur le hall abritant le process de tri.

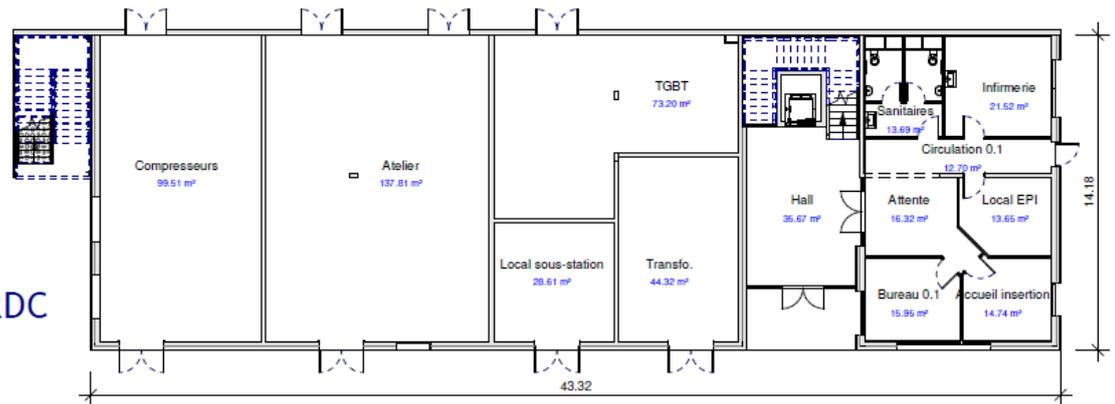


Figure 22: Coupe sur les bureaux et les locaux sociaux

### 2.2.1 Niveau R0 Bâtiment administratif

Le rez-de-chaussée sera essentiellement composé d'un hall d'accueil, d'un espace destiné à l'insertion ainsi qu'un bureau et une infirmerie. Un local EPI ainsi qu'une salle d'attente compléteront le RDC.

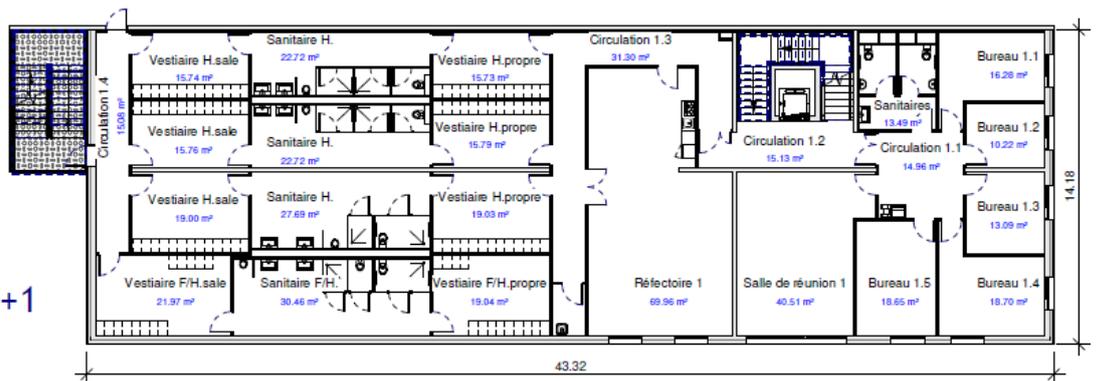
**Vue en plan-RDC**  
Ech : 1 : 200



### 2.2.2 Niveau R+1 Bâtiment administratif

Le niveau R+1 sera occupé par les vestiaires des opérateurs (4 ensembles conservent les notions de vestiaires propres et vestiaires sales) ainsi que les bureaux d'exploitation. Les vestiaires seront accessibles directement depuis l'extérieur, par un escalier dédié aux opérateurs de tri. L'accès aux postes de travail des opérateurs se fera depuis ce même niveau vers la cabine de tri notamment. Le réfectoire situé entre les vestiaires et les bureaux d'exploitation sera accessible de part et d'autre par les occupants de ce niveau.

**Vue en plan-R+1**  
Ech : 1 : 200

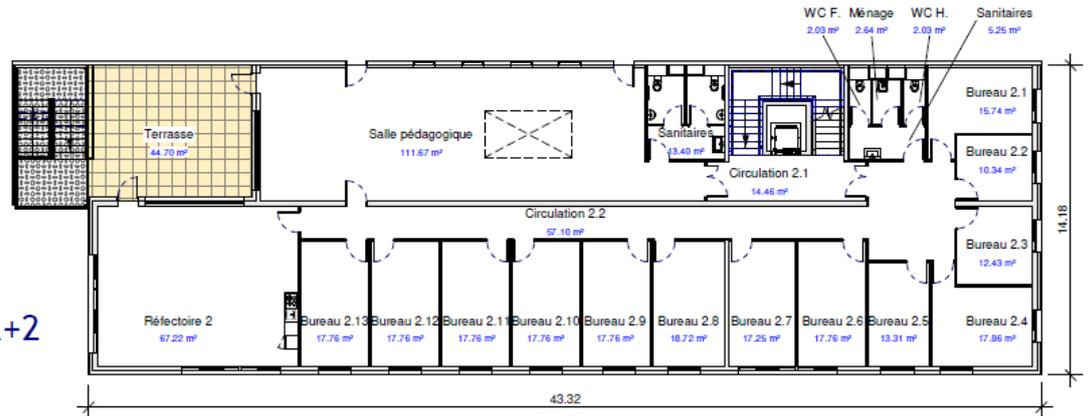


### 2.2.3 Niveau R+2 et R+3 Bâtiment administratif

Les niveaux R+2 et l'attique R+3 seront occupés par le personnel de Savoie Déchets. La communication verticale se fera par la cage d'escalier commune.

Le réfectoire permettra un accès à une terrasse permettant aux personnes en pause, de prendre l'air.

**Vue en plan-R+2**  
Ech : 1 : 200



**Vue en plan-R+3**  
Ech : 1 : 200



Figure 23: R+2 et R+3 / Bureaux Savoie Déchets

## 2.3 PARCOURS PEDAGOGIQUE

### 2.3.1 Accueil visiteurs et espace pédagogique

Situé au niveaux R+2, l'espace pédagogique sera accessible depuis la circulation verticale principale.

Des vues directes vers le process de tri seront créées dans le murs coupe-feu, par le biais de la mise en place de vitrage dont la tenue au feu sera de 2 heures. Cette proximité avec la réalité des opérations de tri offrira une possibilité d'immersion des visiteurs.

Depuis cette salle, une possibilité de sortie vers le hall process sera aménagée afin de permettre une visite in situ dans le hall process.

### 2.3.2 Circuit de visite

Le circuit de visite permettra une expérience immersive au cœur des installations permettant une vue de toutes les étapes du cycle et de sensibiliser sur l'importance du tri.

#### 2.3.2.1 Accès à la salle pédagogique

Lors de leur arrivée, les visiteurs seront accueillis à la sortie du bus ou devant le parking destiné aux véhicules légers.

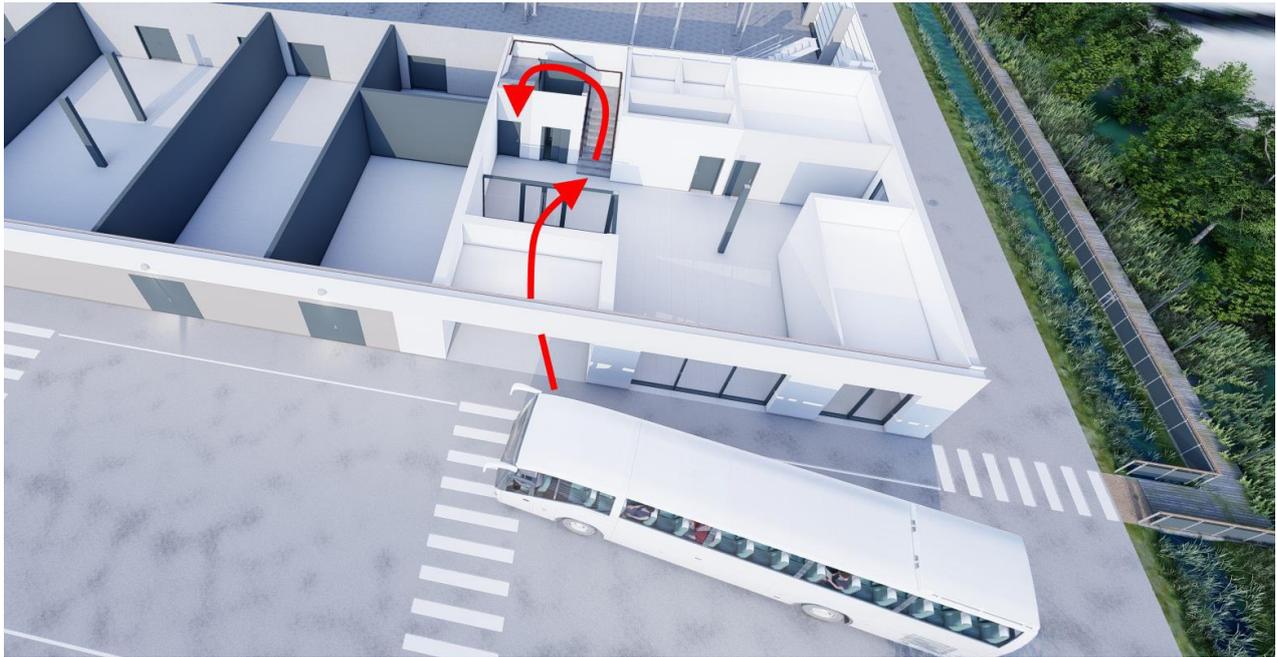


Figure 24: Flux visiteurs

L'accès principal à la salle pédagogique se fera par le hall d'entrée. Cette salle, de 110 m<sup>2</sup>, est positionnée au R+2.

#### 2.3.2.2 Salle pédagogique

À la sortie de la circulation verticale, les visiteurs arriveront à la salle pédagogique. Cette salle donnera aux visiteurs, au travers de vitrages dirigés vers le hall process, une vision en plein optique sur l'ensemble du process de tri.

Des explications sur le tri pourront être prodiguées, au calme dans la salle pédagogique avant une immersion dans le process.

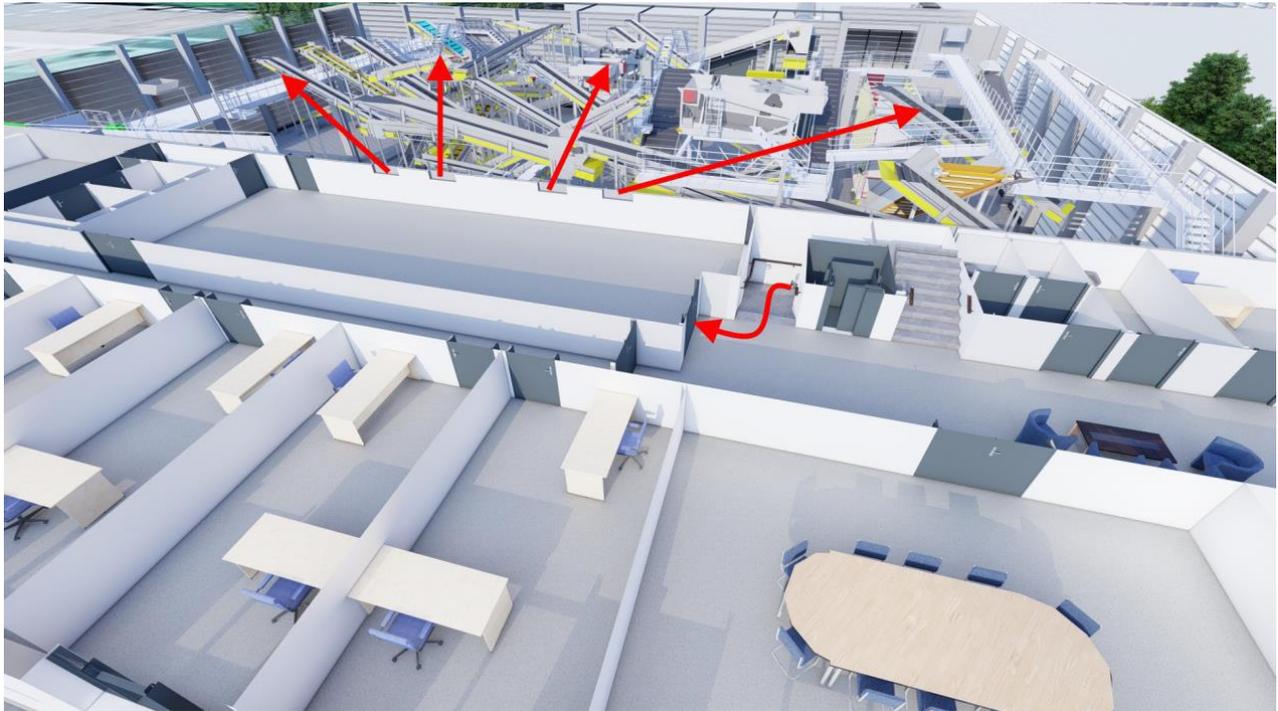


Figure 25: Accès à la salle pédagogique depuis la circulation verticale

Une porte fera la liaison entre la salle pédagogique et le hall process. Les visiteurs pourront aller jusqu'à une plateforme pouvant accueillir les visiteurs en toute sécurité. Cette plateforme est située à côté de la cabine de tri pour une vision sur le tri manuel. La plateforme sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des réflexions sont en cours au sujet de la visite du centre de tri avec la prolongation du parcours pédagogique jusque dans le hall amont et le hall aval. Des décisions seront prises prochainement afin de conclure sur la solution retenue.

## 2.4 RECEPTION DES COLLECTES

### 2.4.1 Réception et pesée des bennes

Les camions arrivants sur le site seront pesés une première fois sur le pont bascule en entrée. Une fois l'opération de déchargement dans le hall amont effectuée, ils seront pesés sur le pont bascule en sortie.

Le mode de fonctionnement du site respectera donc le principe de double pesée.

Les véhicules de collecte se présenteront sur le pont bascule et s'identifieront grâce à un badge spécifique.

Un agent de pesée sera en mesure d'intervenir pour informer les chauffeurs, gérer les éventuels papiers, et en cas d'alerte ou de problème rencontré. Un contrôle visuel ainsi qu'un système de vidéosurveillance permettront au personnel d'avoir une vue sur les camions du pont bascule d'entrée.

De plus, l'agent de pesée aura son bureau à l'entrée du site dans un bâtiment dédié, avec vue sur le pont bascule d'entrée et sur le pont bascule de sortie.

Les informations suivantes seront consignées dans le registre informatique :

- Date et heure de la pesée ;
- Nom de la collectivité cliente ;
- Provenance des déchets entrants et nature des déchets (désignation du flux) ;
- Numéro du véhicule ;

- Poids total et poids net du chargement.

### **Cas d'une détection de la radioactivité**

Le site sera équipé de portique de détection de radioactivité. En cas de détection, un signal est envoyé à l'agent de pesée qui est chargé de lancer la procédure de déclenchement de radioactivité.

#### *Déclenchement après passage du chauffeur seul*

Si le portique émet un signal lors du passage du chauffeur, le véhicule est pris en charge par un autre chauffeur pour repasser devant le portique de détection. Si aucun déclenchement n'est observé, le chauffeur est autorisé à déverser le contenu de son camion dans le hall de réception, la radioactivité provenant uniquement du chauffeur. En revanche, si un déclenchement est observé, le véhicule passe une seconde fois devant le portique afin de confirmer ou non la radioactivité. Si un signal est à nouveau observé, la procédure d'isolement est alors déclenchée, sinon le chauffeur est autorisé à déverser normalement le contenu de son véhicule.

#### *Pas de déclenchement après passage du chauffeur seul*

Si le passage du chauffeur seul ne déclenche pas de signal de radioactivité, celui-ci se présente devant le portique avec son véhicule. Dans le cas d'un nouveau déclenchement, la procédure d'isolement est lancée, la radioactivité émanant uniquement du contenu du véhicule. Si aucun déclenchement n'est observé, le chauffeur peut décharger son véhicule normalement.

#### *Procédure d'isolement*

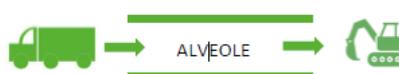
Si la radioactivité est confirmée, le véhicule ou la benne sera isolé dans la zone dédiée à cet effet et un périmètre de sécurité sera établi à l'aide d'un radiamètre portable. Suite à l'immobilisation, Savoie Déchets et les organismes concernés seront informés dans les plus brefs délais. L'intervention de la société chargée de l'isolement des sources radioactives sera organisée. L'objectif étant de remettre le véhicule en circulation au plus vite.

## **2.4.2 Réception des déchets**

Après la pesée d'entrée, les camions de collecte se dirigent vers le hall amont. Les camions déchargent les matériaux à l'**intérieur du bâtiment**. La qualité des matières entrantes sera contrôlée.

Les girations pour opérer le vidage se feront dans une **zone de manœuvre dédiée** en dehors de la circulation périphérique du site.

Les déchets issus de collecte sélective sont déchargés dans des alvéoles de stockage dans le hall amont du centre de tri. 4 alvéoles FIFO (First In First Out) en couloir permettent de stocker les déchets recyclables selon leur type et leurs caractéristiques. Pour permettre de pousser les déchets vers la trémie doseuse, un couloir de circulation est prévu, ainsi la chargeuse peut passer à l'intérieur du bâtiment d'un côté à l'autre du hall amont.



*Alvéoles en couloir First In - First Out*

En complément des 4 alvéoles FIFO, une alvéole de 195m<sup>2</sup> est prévue sur le côté pour les apports de papiers venant des déchetteries pour un volume de stockage de 975m<sup>3</sup>. Cette alvéole peut également accueillir du multimatériaux en cas de besoin. L'accès à la zone de déchargement est assuré par 5 portes sectionnelles motorisées de grandes dimensions : 4 devant les couloirs FIFO et 1 devant l'alvéole des papiers déchetterie. Une sixième porte est prévue au nord dans le hall aval pour la réception des cartons de déchetterie.

En complément des 4 alvéoles FIFO de 280 m<sup>2</sup> de surface utile chacune, une benne de 30 m<sup>3</sup> sera placée dans l'angle du bâtiment amont (voir figure ci-après) en cas de besoin d'isoler une collecte particulièrement sale ou pour des caractérisations (zone pour déclassés). Ce flux sera traité comme un flux de refus.

La hauteur de stockage ne dépassera pas les 5 m de hauteur.

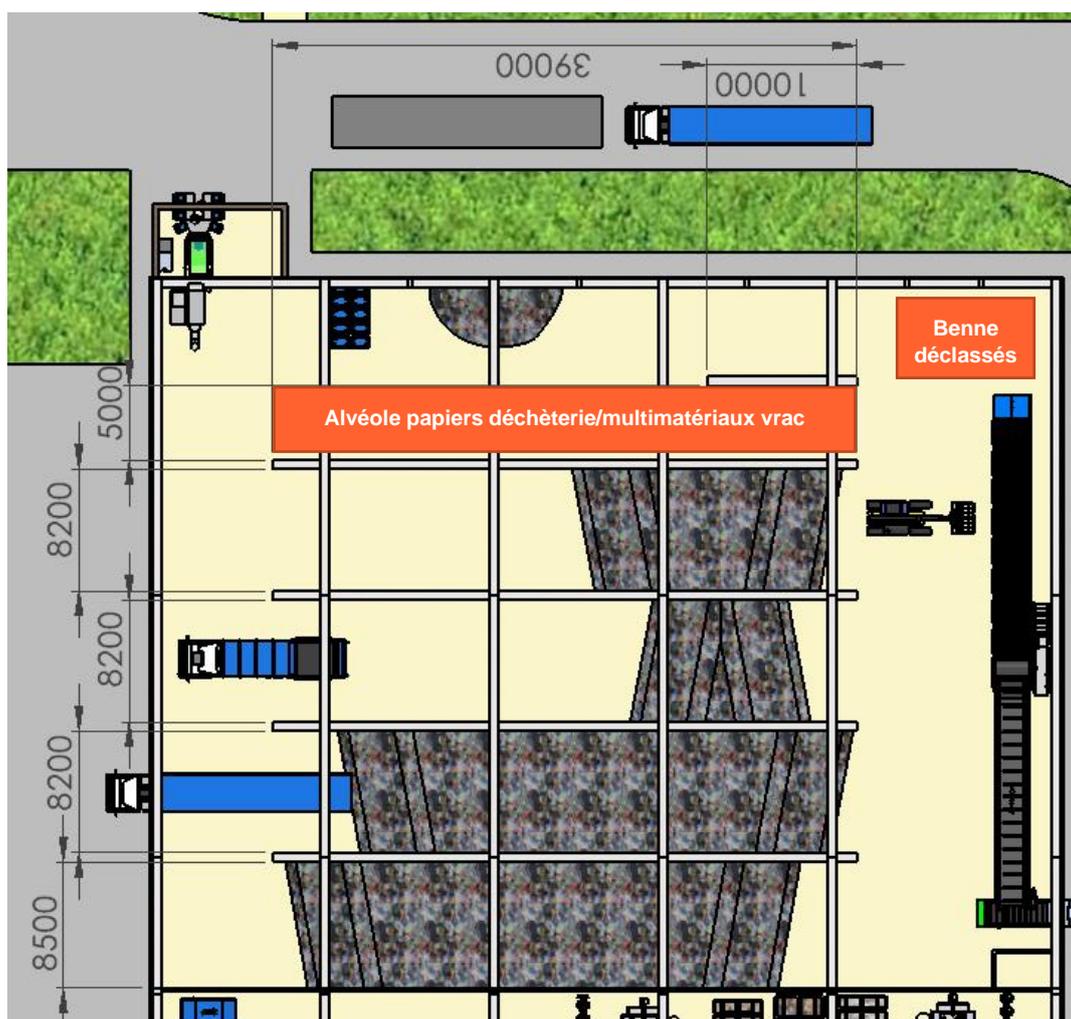


Figure 26: Stockages de déchets dans le hall amont

A noter que les gros cartons issus de déchetteries ou de professionnels, seront collectés séparément et stockés en vrac dans le hall aval. Ils seront par la suite mis en balle directement.

La zone de stockage prévue à cet effet permet d'accueillir un volume de 375 m<sup>3</sup>.

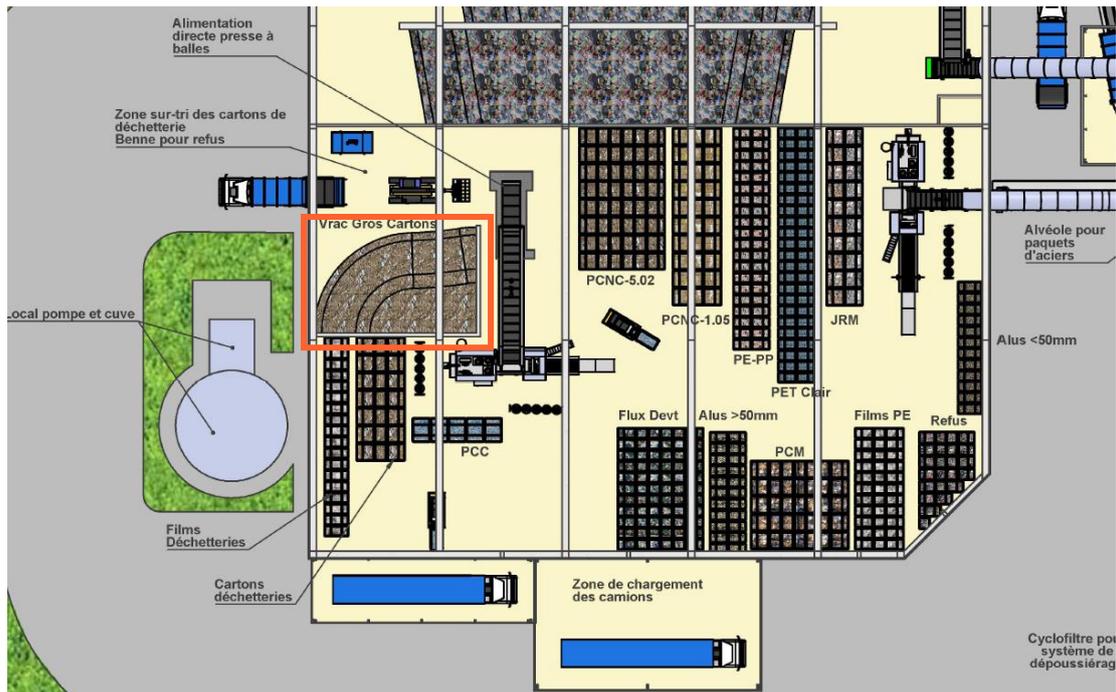


Figure 27 : Emplacement de la zone de stockage des cartons collectés séparément

Au titre de la rubrique ICPE 2714, la capacité de stockage correspondant au flux entrant (collecte sélective en vrac + papiers de déchetterie + cartons vrac du hall aval) est de 6 950 m<sup>3</sup>.

Flux entrant	Hall	Volume (en m <sup>3</sup> )
Multimatériaux	Hall amont	5 600 (280m <sup>2</sup> x 5m h)
Papiers	Hall amont	975
Cartons	Hall aval	375
TOTAL		6 950

Au titre de la rubrique ICPE 2716 (déclassés), la capacité de stockage est de 30 m<sup>3</sup>.

## 2.5 ALIMENTATION DU PROCESS

Le principe du FIFO (first in first out) sera respecté lors de l'alimentation de la ligne de tri : les alvéoles de stockage sont prévues sous forme de « couloirs ». Les véhicules videront à une extrémité des alvéoles, puis le produit sera poussé par un engin de type chargeuse à godet vers l'autre extrémité de l'alvéole, où se situent la trémie d'alimentation.

L'implantation du stock vrac amont au plus proche de la trémie doseuse équipée d'une pesée permettra d'optimiser la cadence de l'alimentation de la ligne de tri.

La trémie doseuse, d'un volume de 90 m<sup>3</sup>, alimentera la chaîne de tri, jusqu'à 13 t/h en régime nominal avec un débit régulier de matière. Le débit pourra monter à 16 t/h (220 m<sup>3</sup>/h) en pointe. La régulation se fera donc en temps réel, par des mesures de poids, et pourra être modifiée selon les besoins de l'exploitation.

L'alimentation de la ligne intègre les fonctions suivantes :

- Stockage tampon du flux à traiter;
- Pesage dynamique du flux entrant ;

- Dosage du flux. Le tambour d'alimentation assure une épaisseur de couche homogène et régulière même en cas de fluctuation de la typologie du flux ;
- Convoyage de la matière ;
- Système de régulation automatique du débit sur la ligne de tri (AKTID SMART Regulation).

En sortie de la trémie doseuse, les produits sont acheminés jusqu'à la zone de séparation mécanique.



Figure 28 : Trémie alimentatrice

## 2.6 TRI DES COLLECTES SELECTIVES

Le PID ci-dessous précise les équipements de process prévus pour trier les déchets de collecte sélective.

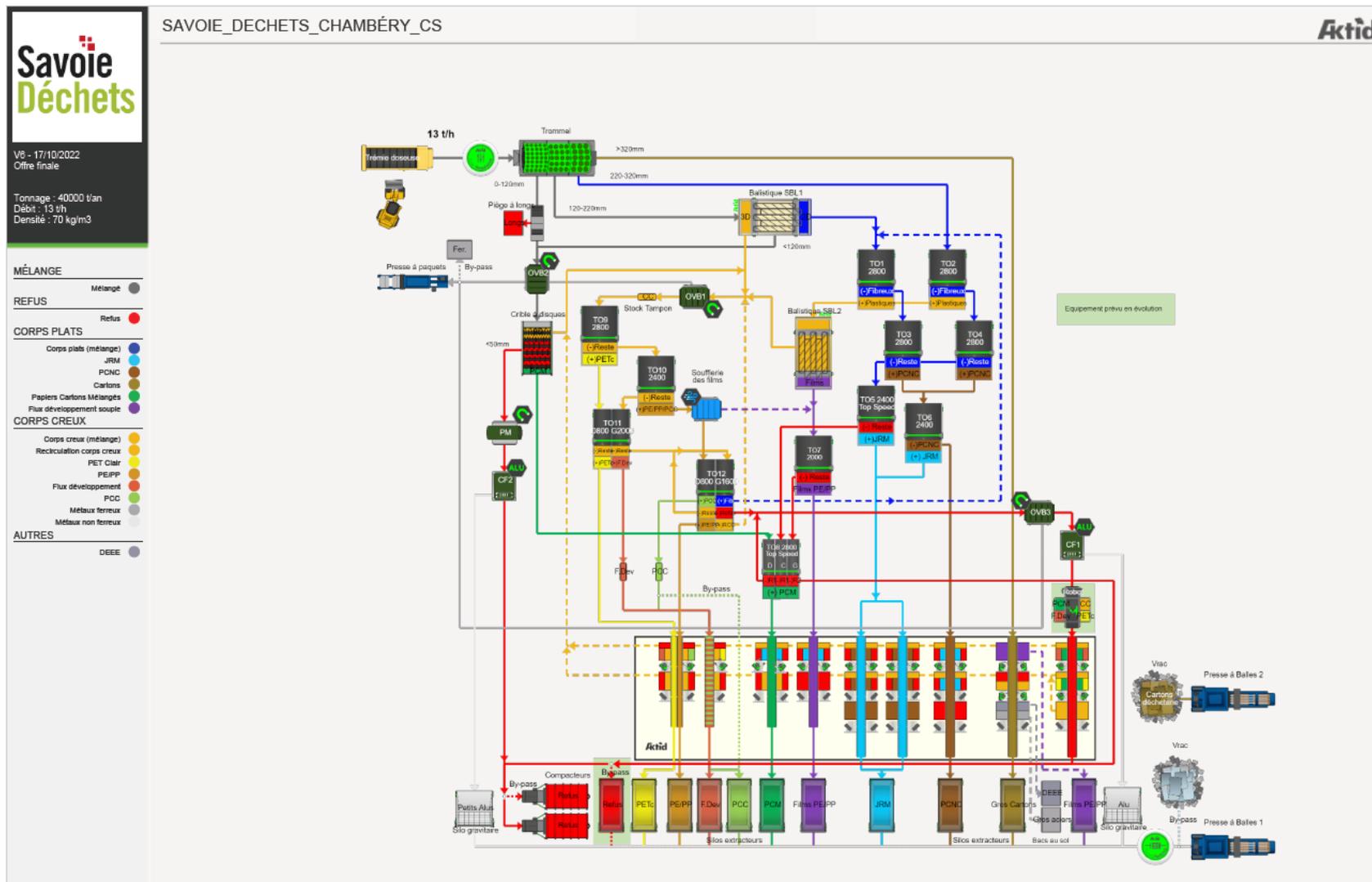


Figure 29: Schéma de tri de la collecte sélective

Alimentation de la chaîne de tri :

- 1 trémie doseuse de 90 m<sup>3</sup> ;

La ligne de tri est conçue autour des équipements suivants :

- 1 trommel ;
- 1 séparateur balistique ;

Ligne de tri des corps plats :

- 7 trieurs optiques binaires : TO<sup>11</sup>-TO6 + TO8-canal C ;

Ligne de tri des corps creux :

- 1 overband ;
- 4 trieurs optiques (2 ternaire et 2 binaires) : TO9, TO10, TO11-canal G et D et TO12-canal G et D ;
- 1 stockeur tampon ;

Zone de tri des films PE / PP / Complexes :

- 1 séparateur balistique ;
- 2 trieurs optiques binaires : TO7 et TO8-canal G ;

Zone de traitement des petites et des fines (petits < 120 mm issu du trommel et fines < 50 mm résiduelles captées par le cribles à disques) et les métaux > 120 mm sont triés dans la zone de tri des corps creux :

- 1 piège à longs ;
- 1 overband ;
- 1 crible à disques incliné ;
- 1 trieur optique binaire : TO8-canal D;

Tri des métaux :

- 3 overbands au total (1 pour les corps creux > 120 mm, 1 pour les petits <120 mm et 1 pour les refus) ;
- 1 poulie magnétique (fines < 50 mm) ;

Tri des métaux non ferreux :

- 2 séparateurs à courant de foucault (1 sur les flux de refus issus de la ligne de tri des corps creux et 1 sur le flux de refus fines) ;

Sur-tri manuel :

- 1 cabine de tri (370 m<sup>2</sup>) ;
- 9 tapis de tri ;
- 44 postes de tri et 21 opérateurs de tri.

- Trémie doseuse

La trémie doseuse, généralement implantée en amont de la chaîne de tri ou de granulation, assure le stockage des matières et leur convoyage régulier vers les équipements aval.

La trémie doseuse d'alimentation est alimentée par l'intermédiaire d'un engin d'exploitation externe de type chargeur à godet par exemple. Le chargement est réceptionné sur un fond mouvant qui assure l'acheminement de la matière jusqu'au tambour de dosage situé en fond de trémie d'alimentation.

- Trommel ou crible à tambour rotatif :

---

<sup>1</sup> TO=Trieur optique

Il assure la séparation granulométrique du flux entrant en plusieurs fractions de produits.

De manière générale, il permet de trier les matières mélangées en trois fractions distinctes de dimensions variables.

Le flux à traiter pénètre par gravité dans le trommel au moyen d'un tapis d'alimentation. Le mouvement rotatif du tambour permet d'agiter la matière entrante, celle-ci étant alors criblée au travers des différentes mailles de criblage.

- Séparateur balistique :

Véritable cœur du process du centre de tri, le séparateur balistique est positionné en début de la chaîne. Il est utilisé pour séparer le flux entrant en deux catégories de déchets en fonction de leur densité : les corps creux et les corps plats.

Le séparateur balistique aiguille les déchets dans le centre de tri en fonction de leurs caractéristiques physiques. Pour séparer les corps plats (papiers, cartonnets) des corps creux (bouteilles, briques, boîtes et flacons) on utilise la capacité de ces derniers à rebondir.

Les déchets sont propulsés contre un assemblage de plaques inclinées dans un mouvement elliptique. Les corps creux y rebondissent. Ils s'éjectent donc d'eux-mêmes et tombent à la base sur un tapis roulant dédié. Les corps plats ne rebondissent pas, restent sur les plaques, et sont récupérés en haut à la sortie.

- Séparateurs optiques :

Douze séparateurs optiques permettent d'assurer la séparation du flux entrant pré-trié en différentes fractions de matériaux, et cela en fonction des réglages adoptés.

Le flux à traiter est acheminé par un convoyeur à bande haute vitesse jusqu'au caisson de tri optique. Le système de détection (spectromètre) analyse la matière entrante et la compare avec sa base de données. En fonction des spectres détectés et donc de leurs compositions, les déchets sont orientés vers des tapis roulants spécifiques, grâce à une série de bases soufflantes réparties en bout de tapis.

Une fois triés par catégories, les déchets sont convoyés directement dans la cabine de tri manuel où les agents de tri contrôlent et affinent le travail effectué par les séparateurs optiques.

- Crible à disques incliné :

Le crible à disques assure la séparation du flux entrant en deux ou trois fractions distinctes, à savoir :

- Les matériaux plats et/ou souples et d'une taille supérieure à celle de la maille de criblage s'évacuent par le haut du crible grâce au mouvement rotatif des arbres,
- Les matériaux ayant une taille inférieure à celle des espacements entre les disques sont criblés (fines notamment),
- Les matériaux rigides et/ou volumiques sont évacués à l'arrière du crible (crible trois sorties).

- Séparateurs magnétique (overband) et à courant de Foucault :

Les séparateurs magnétiques et à courant de Foucault servent à capter le fer et l'aluminium pour les valoriser.

L'acier, contenant du fer, est facilement récupérable par aimantation et est entièrement recyclable. Il est donc retiré du flux grâce à un aimant, appelé séparateur magnétique, avant d'être acheminé vers la presse à paquets.

L'aluminium ne contient pas de fer, mais il est conducteur d'électricité. Pour le récupérer, on utilise un séparateur à courant de Foucault. Cet ouvrage forme un champ magnétique créant des courants électriques tourbillonnant dans les déchets. L'aluminium reçoit une charge électromagnétique et, sous l'action d'un

aimant de même charge en bout de tapis est éjecté vers la 2 silos gravitaires en fonction de leur granulométrie.

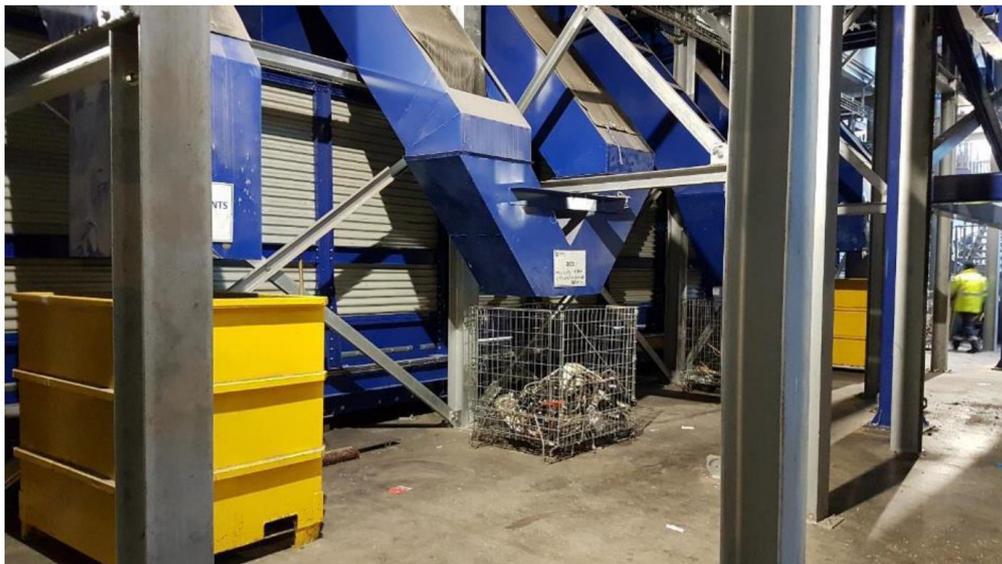
- Tri manuel cabine

La totalité des flux (hors métaux) produits sur le centre de tri sont passés en cabine de tri pour améliorer la qualité des produits sortants et maximiser la valorisation matière. Les tables de tri permettent ainsi d'optimiser les tris automatiques déjà effectués en amont afin que le refus de tri soit réduit le plus possible.

La conception de la cabine de tri répond aux exigences de la norme NF X 35-702 mais pas seulement. Elle offre un grand confort ergonomique grâce au siège assis-debout parfaitement intégré à chaque poste de tri et des rehausses mécanisées permettant à chaque operateur d'être à la hauteur parfaite pour effectuer les gestes de tri. Les réhausses seront mécaniques et automatiques sur les postes de tri occupés et elles seront mécaniques sur les postes de tri de réserve.

Les films arrivant en cabine de tri seront mis en refus, à l'exception de la table des films et des gros cartons.

Depuis la table de tri des gros cartons, les DEEE et les gros aciers sont acheminés vers 2 caisses placées sous la cabine de tri. Il est prévu deux goulottes depuis la table de tri pour un envoi direct. Une fois pleines, les caisses sont reprises à l'engin. Les circulations au sol sont adaptées.



*Figure 30: Goulottes sous cabine pour les DEEE et les gros aciers*

Les gros films PE / PP / Complexes sont envoyés directement en silo.

Les refus sont acheminés vers les compacteurs.

Les valorisables (papiers, bouteilles...) sont renvoyés dans le process, au niveau de l'overband 1 en amont du stockeur tampon des corps creux.

Pour les autres matières, elles seront séparées dans des bacs disposés en cabine.

Un système mécanisé est prévu pour faciliter le vidage de ces bacs depuis la plateforme au niveau de la cabine de tri. Grâce à une goulotte type chantier, les produits se déversent dans un bac de grande capacité disposé au sol sous la cabine. Les déchets dangereux sont quant à eux descendus jusqu'à la zone prévue à cet effet par pont roulant.



Figure 31: Système de vidage des bacs depuis la cabine de tri

L'ensemble des tapis de tri en cabine est équipé de goulottes de prélèvement.

Ces goulottes sont spécialement conçues pour faciliter les prélèvements d'échantillon depuis les tapis de tri et ainsi elles améliorent les conditions de travail des agents lors des caractérisations des flux sortants.

Les matériaux valorisables triés en cabine sont pré-stockés (hormis les aciers) avant conditionnement dans des silos dynamique ou gravitaires. Les silos de pré-stockage sont positionnés sous la cabine de tri. Ils sont équipés d'une pesée dynamique reliée au système de mise en balles pour assurer leur vidange de façon automatique.

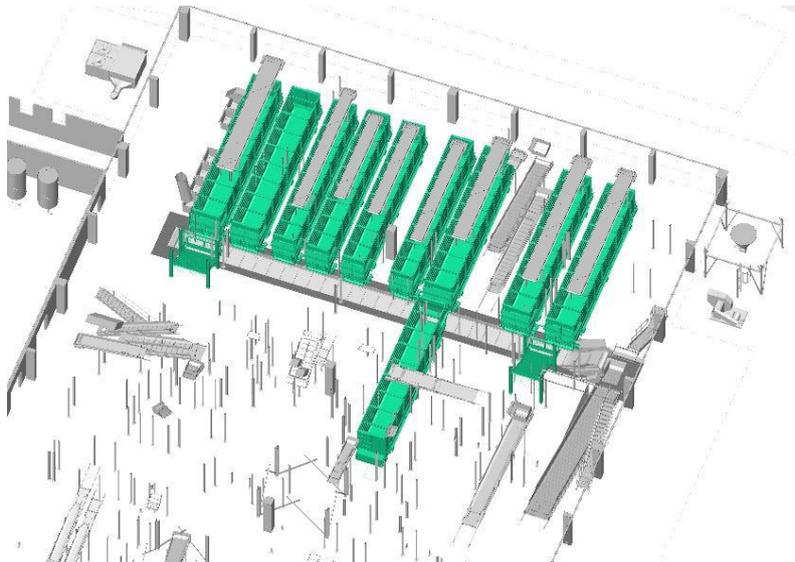


Figure 32: Silos de pré-stockage sous cabine de tri

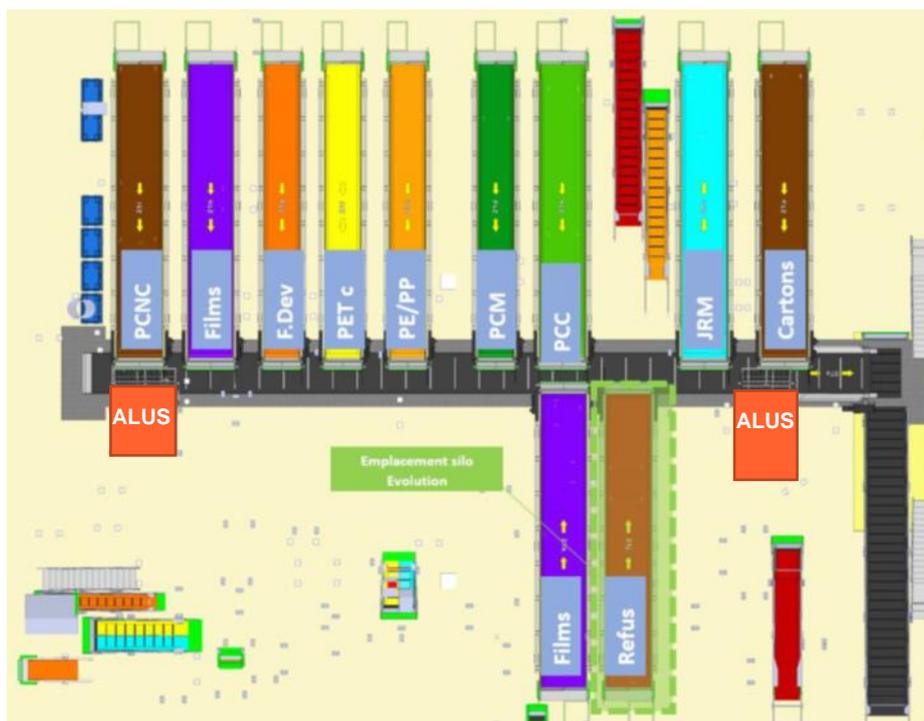


Figure 33: Vue d'emplacement des silos de stockage avant mise en balles

Les silos sont dimensionnés pour permettre le fonctionnement optimal de la presse à balles.

Produit	Hypothèses de densité	Type de silo	Nombre de silos	Volume d'eau	Nombre maximum de balles stockées
Gros cartons	100	Silo dynamique	1	50 m <sup>3</sup>	>2
PCNC	100	Silo dynamique	1	50 m <sup>3</sup>	>2
JRM	150	Silo dynamique	1	50 m <sup>3</sup>	>2
PCM	120	Silo dynamique	1	40 m <sup>3</sup>	>2
PE/PP	30	Silo dynamique	1	40 m <sup>3</sup>	>2
Flux en développement	30	Silo dynamique	1	40 m <sup>3</sup>	>2
PET clair	30	Silo dynamique	1	40 m <sup>3</sup>	>2
PCC	50	Silo dynamique	1	50 m <sup>3</sup>	>2
Films PE/PP	15	Silo dynamique	2	50 m <sup>3</sup>	>2
Refus		Silo dynamique	1	50 m <sup>3</sup>	>2
Gros aluminium	60	Silo gravitaire	1	22 m <sup>3</sup>	>2
Petits aluminium <50mm	60	Silo gravitaire	1	22 m <sup>3</sup>	>2

Figure 34 : détail des volumes et types de silos

Dans le cadre de l'exploitation, **la conduite de ligne sera assurée par le chef d'équipe.**

Le responsable de ligne sera décisionnaire pour l'adaptation des paramètres de tri (débit, matériaux, réglages, trieurs...) avant et pendant la session de tri.

Il sera assisté pour ses décisions par un outil de GPAO qui sera le logiciel ABI, permettant notamment le suivi du débit instantané et l'analyse de la qualité des flux en cours de traitement. Ainsi la vérification des paramètres de sortie permettra d'adapter le débit et le positionnement des trieurs sur les différentes tables de tri en temps réel.

La GPAO permettra également de suivre d'éventuelles dérives de la chaîne de production et d'intervenir rapidement.

Il utilisera également l'outil « SMART REGULATION » qui permet de piloter la vitesse de la trémie et du tapis sortant en temps réel pour atteindre l'objectif de débit fixé par l'utilisateur. Cet outil permet de compenser les irrégularités de chargement et les variations de densité des matières entrantes afin d'augmenter la productivité du process et d'assurer une maîtrise de la qualité des produits triés.

Le suivi d'exploitation sera réalisé en grande partie par les données extraites de la GPAO qui permettent de vérifier les performances de tri pour chaque lot.

## 2.7 CONDITIONNEMENT DES PRODUITS VALORISES

### 2.7.1 Conditionnement des matériaux

En fin de process de tri, les matériaux seront :

- Soit directement conditionnés en balles ;
- Soit directement conditionnés en paquets (aciers) ;
- Soit transférés en compacteurs (refus).

Les produits à mettre en balles tombent dans la trémie de réception via le tapis de presse. Quand la trémie est pleine, la matière est automatiquement compressée, coupée et ligaturée et une balle est ainsi formée.

La presse à balles principale est dédiée à la mise en balles des matériaux triés sur le process de tri :

- Journaux, Revues, Magazines (JRM) ;
- Papiers Cartons Non Complexés (PCNC) ;
- Gros cartons ;
- Papiers-Cartons Mêlés (PCM) ;
- Papiers Cartons Complexés (PCC) ;
- Films PE/PP/Complexes ;
- PET clair ;
- Emballages rigides PEHD/PP ;
- Flux Développement (PET foncé et opaque : bouteilles, flacons, pots et barquettes monocouche ; PET clair : barquettes monocouches ; PS : pots et barquettes monocouche, Barquettes multicouches, emballages rigides complexes en plastique)
- Gros aluminiums ;
- Petits aluminiums.

Une presse à balle secondaire dédiée aux cartons de déchetterie et aux films issus des cartons de déchetterie sera également mise en place afin de séparer les deux activités sur le centre de tri.

Les aciers seront conditionnés en paquet via la presse à paquets dans le hall process. Les paquets d'aciers tombent directement dans une alvéole au niveau du hall process. Ils seront transférés par le chargeur directement dans le camion d'expédition des aciers garé sous l'auvent.

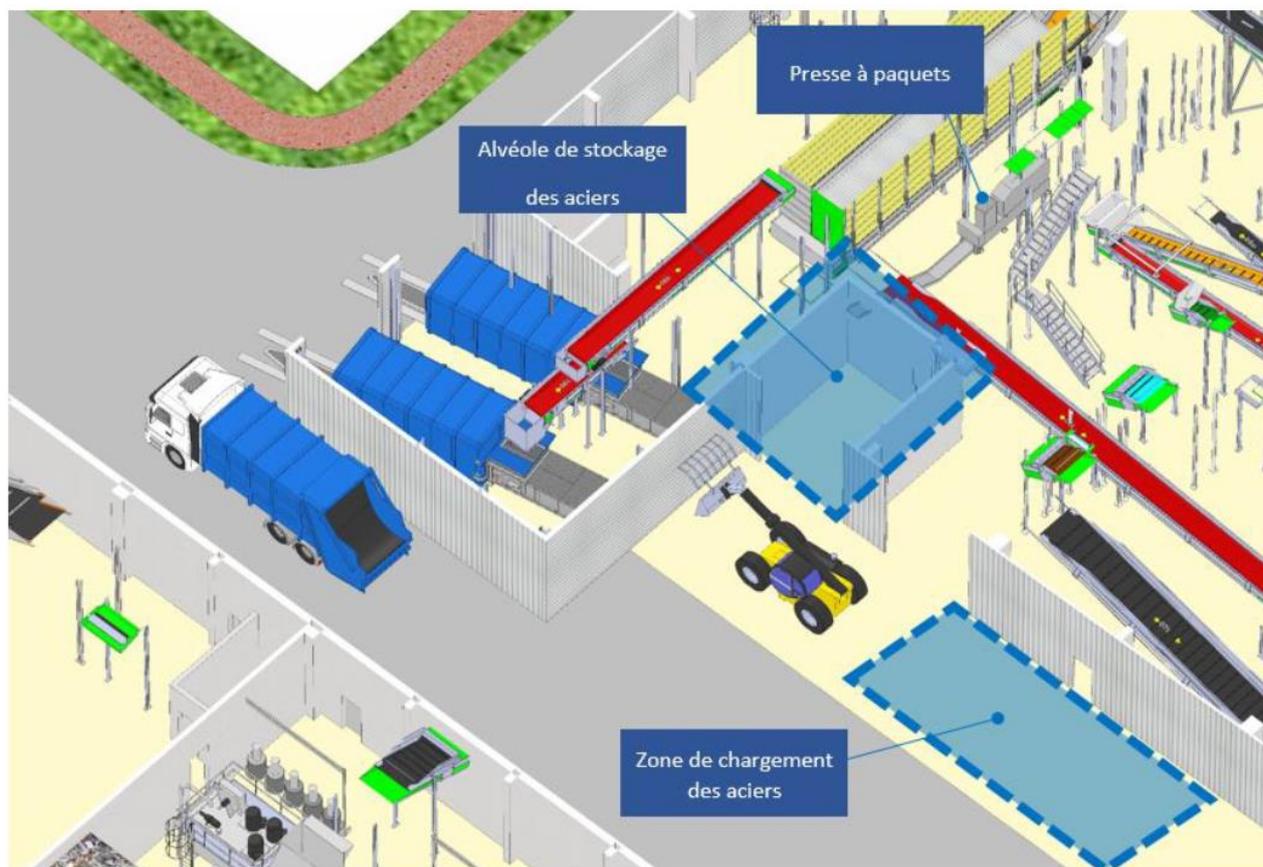


Figure 35: Vue sur alvéole des aciers et zone de chargement sous auvent

Une fois mis en balles, les matériaux seront repris par un opérateur en chariot élévateur pour être stockés dans la zone de stockage des balles dédiée.

Lorsque les quantités nécessaires à un enlèvement seront atteintes, les balles seront chargées dans les semi-remorques des transporteurs.

Pour éviter toute pollution des stocks, des zones dédiées bien distinctes ont été prévues.

Les conducteurs d'engins du hall aval réaliseront également un contrôle visuel permanent des stocks.

Savoie Déchets utilisera également l'outil « SMART PACKING » qui est un système de déstockage des silos et de mise en balles automatique afin d'optimiser le processus de conditionnement des matières pour les centres de tri de collecte sélective.

À partir de l'ensemble des données qu'il collecte, il détermine le cycle de déstockage optimal et pilote en conséquence l'ensemble des équipements de conditionnement (silos, tapis, presse à balles).

Il permet de limiter les risques d'arrêt de ligne et assure une maîtrise parfaite de la taille et du poids des balles sortantes et donc du chargement des camions.

Le volume de matière vidangée est déterminé en temps réel pour optimiser la hauteur de couche transportée par les tapis et réduire le temps de vidange global.

Les déchets conditionnés sont stockés de la manière suivante :

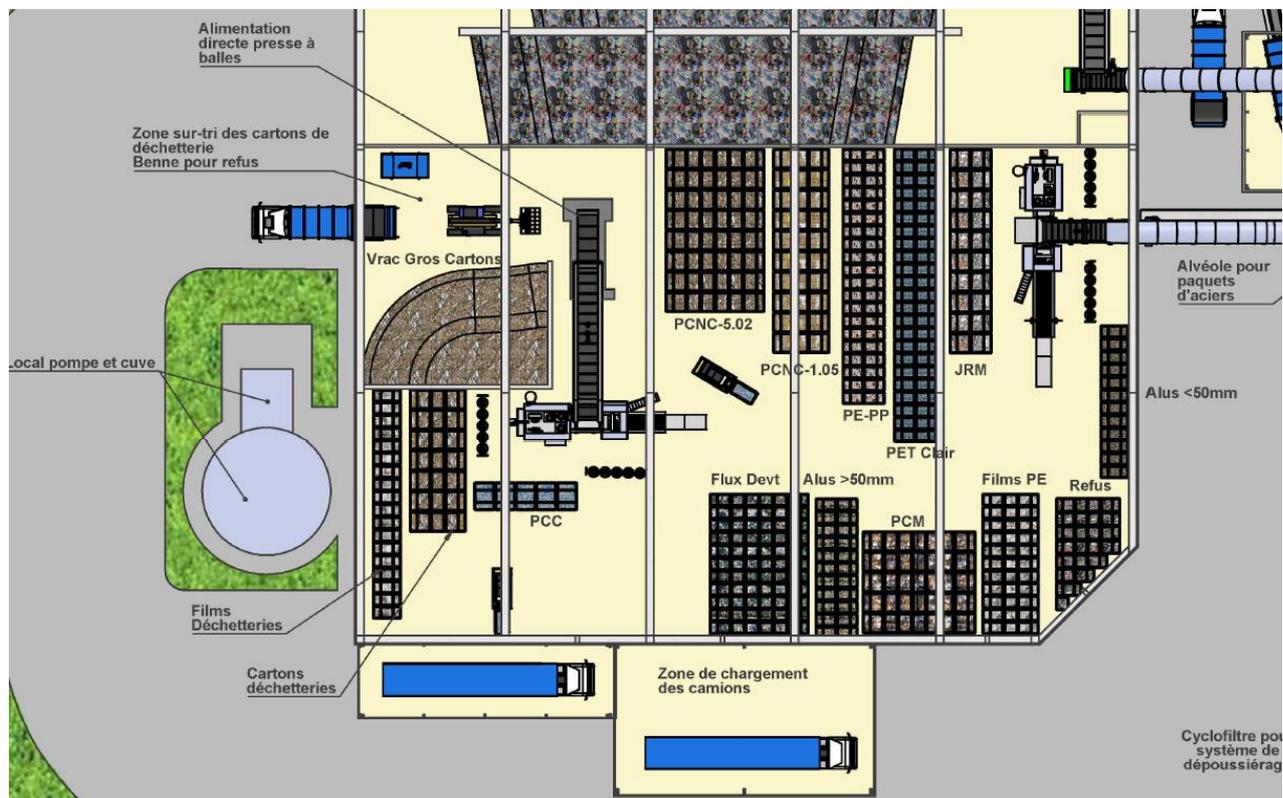


Figure 36 : Emplacement des stocks - Hall aval

Dans le détail, le dimensionnement des stocks dans le hall aval est le suivant :

Matériaux	Tonnage sort 2035	Nbre de balles à stocker	Longueur de balles (mm)	Nbre de balles en haut.	Nombre de balles stockées	Surface des balles stockées (m <sup>2</sup> )	Volume des balles stockées (m <sup>3</sup> )
JRM – 1.11	9 544	100	1 600	3	110	55	213
PCM - 1.02	3 356	103	1 800	3	104	59	227
Cartons déchetterie	15 000	100	1 600	3	105	38	108
PCNC – 1.05	1 849	53	2 000	3	53	33	128
PCNC – 5.02	7 395	235	2 000	3	235	148	569
PCC – 5.03 (ELA)	708	25	1 500	3	40	19	73
PET clair	1 705	148	1 000	2	149	66	180
Mix PEHD / PP	1 885	180	1 000	2	180	79	218
Flux développement	1 751	156	1 000	2	156	69	189
Plastiques souples	1 040	80	1 000	2	80	35	97
Aluminium standard	236	21	1 100	2	80	39	106
Aluminium expérimental	12	2	1 000	2	80	35	97
Film déchetterie	-	-	1 000	2	88	28	56
Refus	6 694	80	1 000	2	80	35	97

Figure 37 : Volumes stockés dans le hall aval par typologie de déchets

Les balles de déchets triés sont réparties dans l'ensemble du hall aval en fonction du type de matière. Les balles à expédier sont reprises au chariot à pince et déposées dans les camions. Un sas de chargement des camions est prévu à l'Est du bâtiment permettant un chargement des camions avec les portes du bâtiment fermées, ce qui évite les envols de poussières.

Un auvent est également à côté du sas, pour le chargement des balles de plastiques rigides ou de métaux à couvert. Deux camions peuvent être chargés en même temps.

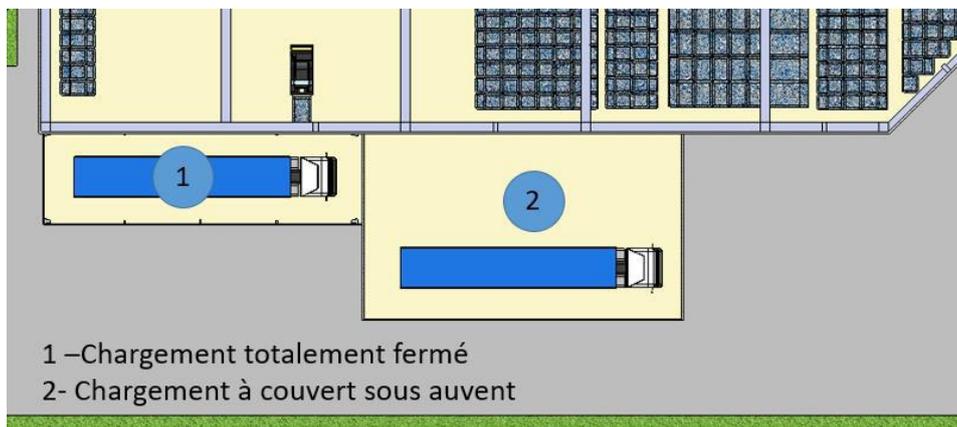


Figure 38 : SAS de chargement à couvert et auvent de chargement (hall aval)

Les refus sont quant à eux envoyés vers deux compacteurs pour être stockés dans des caissons spécifiques de compaction. 2 caissons pour le stockage et le transport des refus sont prévus sur le site.

Les compacteurs sont placés sous un auvent fermé sur 3 faces et contigu au process avec un accès à l'extérieur pour la récupération des caissons pleins. Des rails de guidage de 3 m de longs fixes au sol assurent le bon positionnement des caissons au niveau des compacteurs.

Un caisson de compacteur de secours mobilisable en cas de panne d'un des 2 compacteurs, sera stocké en extérieur sur le site (proche pont-bascule de sortie).

Les compacteurs ont une force de compaction de 30 T pour un temps de cycle de compaction de 45 secondes. Ils peuvent admettre un débit allant jusqu'à 90 m<sup>3</sup>/h. Les 2 caissons de compaction fournis ont un volume unitaire de 30 m<sup>3</sup>.

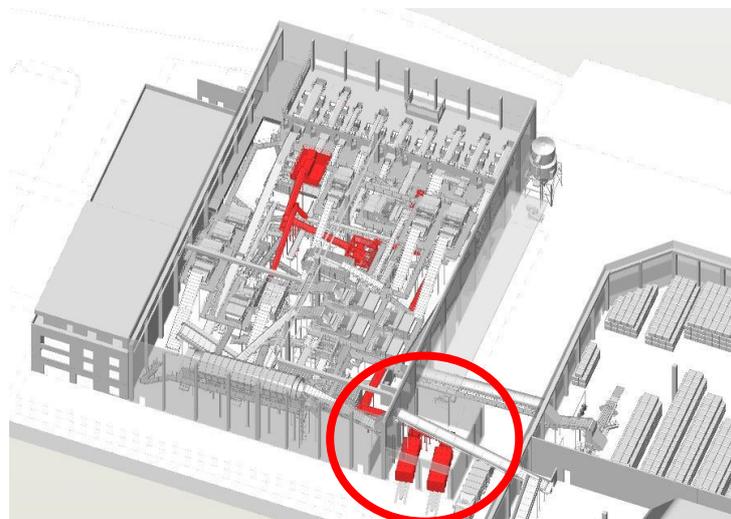


Figure 39: Positionnement des caissons de compaction

Globalement, pour l'étape de conditionnement des matières avant expédition, 13 matières seront stockées en balles ce qui représente 132 balles stockées par jour.

Au titre de la rubrique ICPE 2713, la surface de stockage des métaux est de 121 m<sup>2</sup>, au titre de la rubrique ICPE 2714, la capacité de stockage du hall aval (hors cartons déchèteries et pro) est de 1 949 m<sup>3</sup> (stockage de déchets triés en balles) et au titre de la rubrique 2716 ICPE (refus), la capacité de stockage totale est de 60 m<sup>3</sup>.

### **2.7.2 Chargement pour expéditions**

Les conducteurs d'engins de la zone de presse seront responsables du chargement du camion d'enlèvement. Une fois chargé, le camion se présente sur le pont bascule pour mesurer la quantité de produits et vérifier que le camion n'est pas en surcharge. Un bon d'expédition lui est alors remis.

2 postes de rechargement sont prévus : un sas de chargement des camions à l'Est du bâtiment dédié au chargement des camions avec les portes du bâtiment fermées, ce qui évite les envols de poussières et un auvent à côté du sas pour le chargement des balles de plastiques rigides ou de métaux à couvert. Deux camions peuvent être chargés en même temps.

### 3. RUBRIQUES ICPE CONCERNEES

#### 3.1 RECAPITULATIF DES STOCKAGES DU PROJET

Le tableau ci-après présente les surfaces et volumes des différentes zones de stockages :

Au titre de la **rubrique 2714**, la capacité de stockage totale est de :

	Volume en m <sup>3</sup>
Stockage amont collecte sélective	5 600
Stockage monoflux papiers	975
Stockage des cartons collectés (stock dans le hall aval)	375
Stockage déchets triés avant conditionnement en silos+ balles de déchets triés	460 + 1949
<b>TOTAL</b>	<b>9 359</b>

Le centre de tri serait donc soumis à Enregistrement au titre de la rubrique 2714-1.

Au titre de la **rubrique 2716**, la capacité de stockage totale est de :

	Volume en m <sup>3</sup>
Refus (en caissons de compaction)	60
Déclassés (benne isolement dans le hall amont)	30
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>

Le centre de tri n'est donc pas soumis au titre de la rubrique 2716-2.

Au titre de la **rubrique 2713**, la capacité de stockage totale est de :

	Aluminiums et petits aluminiums (en m <sup>2</sup> )	Paquets d'acier (en m <sup>2</sup> )	TOTAL (en m <sup>2</sup> )
Stockage avant conditionnement (2 silos gravitaires)	17	30 (alvéole)	47
Stockage aval	74	-	74

	<b>Aluminiums et petits aluminiums (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>Paquets d'acier (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>TOTAL (en m<sup>2</sup>)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>30</b>	<b>121</b>

Le centre de tri est donc soumis à déclaration au titre de la rubrique 2713-2.

Sur la base de ces volumes et des densités des différents flux, le tonnage maximal de déchets admissibles sur le site à un instant donné est estimé à 1 600 tonnes.

### 3.2 RUBRIQUES ICPE CONCERNEES

Le futur centre de tri de Savoie Déchets relèvera alors des rubriques ICPE suivantes :

<b>Rubriques</b>	<b>Libellé</b>	<b>Détail des installations ou activités correspondantes</b>	<b>Régime*</b>
<b>2714-1</b>	Installation de transit, regroupement ou tri puis préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> ;	<u>Déchets de collecte sélective :</u> <b>Soit un volume total de 9 359 m<sup>3</sup></b>	E
<b>2713</b>	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, et 2719. La surface étant : 2. Supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> et inférieure à 1 000 m <sup>2</sup>	<u>Aciers et aluminiums :</u> <b>Surface totale : 30 m<sup>2</sup> (aciers) et 91 m<sup>2</sup> (aluminiums)</b>	DC
<b>2716</b>	Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719... 2. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> et inférieur à 1 000 m <sup>3</sup>	<u>Refus de tri :</u> <b>Soit un volume total de 90 m<sup>3</sup></b>	NC

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Régime*
1435	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>2. Supérieur à 100 m<sup>3</sup> d'essence ou 500 m<sup>3</sup> au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup></p>	<p><u>Volume annuel distribué :</u></p> <p><b>87 m<sup>3</sup></b></p>	NC
4734	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburant de substitution...</p> <p>1.c La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris les cavités souterraines, étant pour les stockages enterrés supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 500 t au total</p>	<p><u>Quantité totale dans la cuve :</u></p> <p><b>4,5 t de GNR</b></p>	NC



[www.setec.fr](http://www.setec.fr)

**Paris**

Immeuble Central Seine  
42-52 quai de la Rapée  
CS 71230  
75583 PARIS CEDEX 12  
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55

**Lille**

2 rue du Priez  
59000 LILLE  
FRANCE

Tél +33 3 28 38 17 87

**Lyon**

Immeuble le Crystallin  
191-193 cours Lafayette  
CS 20087  
69458 LYON CEDEX 06  
FRANCE

Tél +33 4 27 85 49 56

**Nantes**

L'Acropole  
1 allée Baco  
44000 NANTES  
FRANCE

Tél +33 2 44 76 63 30

DOSSIER D'ENREGISTREMENT  
NOUVEAU CENTRE DE TRI DE  
CMSELECTIVES  
Commune de Chambéry (73)

**Pièce n°1 Annexe 1 : Rubriques Loi  
sur l'Eau**



## REVISIONS

Version	Date	Description	Auteurs	Relecteur
1	27/02/2023	<b>Première émission</b>	L. VALLETTE-DEBORDE (SEE)	M. LELOUP (SEE)
<hr/>				
<hr/>				
<hr/>				

## COORDONNEES

Siège social	Responsable d'affaire
--------------	-----------------------

### **setec énergie environnement**

Immeuble Central Seine  
42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230  
75583 PARIS CEDEX 12  
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55  
Fax +33 1 82 51 55 56  
environnement@setec.fr  
www.setec.fr

### **Margot LELOUP**

Chef de projet

Immeuble le Corner  
97 / 101 Boulevard Vivier Merle  
69003 LYON  
FRANCE

Tél +33 5 67 19 64 78  
Mob +33 7 64 57 56 81  
margot.leloup@setec.com

## Table des matières

<b>1. Rubriques IOTA concernées .....</b>	<b>4</b>
1.1 Récapitulatif des éléments relatifs à la loi sur l'eau.....	4
1.1.1 Rejet des eaux pluviales au milieu naturel	4
1.1.2 Ouvrages et remblais dans le lit majeur du cours d'eau de la Leysse	5
1.2 Rubrique Loi sur l'eau (IOTA) .....	5

## 1. RUBRIQUES IOTA CONCERNEES

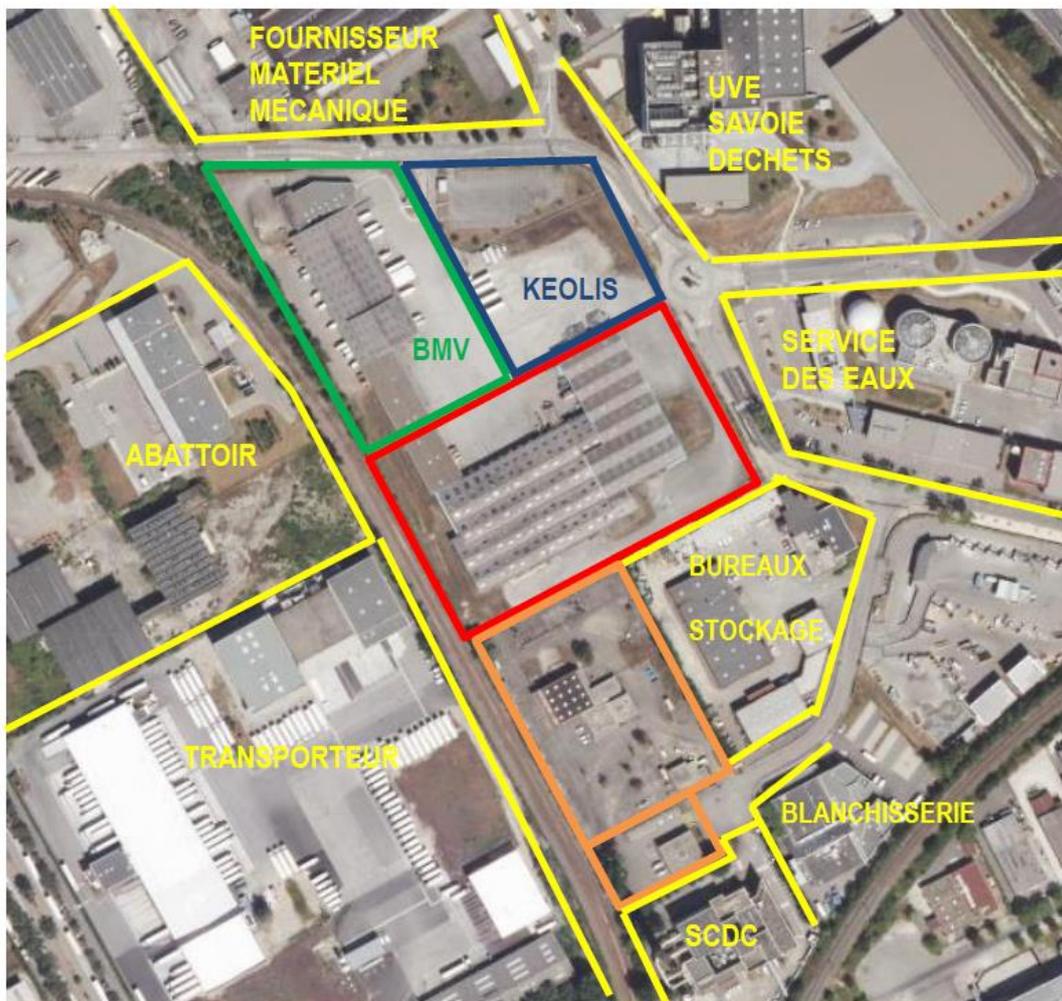
### 1.1 RECAPITULATIF DES ELEMENTS RELATIFS A LA LOI SUR L'EAU

#### 1.1.1 Rejet des eaux pluviales au milieu naturel

Du fait du rejet des eaux pluviales de toitures, des voiries véhicules légers et du parking (type Evergreen) dans les ouvrages d'infiltrations (noues et autres espaces verts creux) pour favoriser l'infiltration naturelle, le site répond à la nomenclature Loi sur l'eau 2.1.5.0 :

*Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.*

Le site se situant en zone industrielles, les parcelles du site sont entourées de parcelles accueillant des activités industrielles :



- Parcelle Savoie Déchets
- Parcelles Savoie Déchets

Figure 1: Activité autour du site projeté

Compte tenu de la topographie du site et des parcelles alentours, le futur centre de tri sera implanté dans une zone industrielle sur un site plat ne présentant pas de différence de niveau importante pouvant entraîner un écoulement par des bassins naturels.

Ainsi, seule la surface totale du projet est prise en compte soit **3,4 ha** et est donc soumis au classement de la rubrique 2.1.5.0 au régime de **Déclaration**.

### 1.1.2 Ouvrages et remblais dans le lit majeur du cours d'eau de la Leysse

Comme présenté dans la Pièce n°15, le projet est soumis à un PPRN inondation du fait des crues potentielles de la rivière de la Leysse au Nord-Est du site. La totalité des bâtiments du projet est construite en zone hors PPRI. Seul un des deux bassins d'infiltration est prévu en partie soumise au PPRi pour un aléa inondation faible à moyen (zone 3).

Cependant, la conception de ce bassin ne fait pas obstacle à l'écoulement des eaux en cas de crue (aucun remblai, aucune installation : bassin au niveau du terrain naturel).

Le projet n'est donc pas soumis à la rubrique IOTA 3.2.2.0 (*Surface soustraite par les installations, ouvrages et remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau*).

### 1.2 RUBRIQUE LOI SUR L'EAU (IOTA)

Le projet sera soumis aux rubriques Loi sur l'eau qui seront les suivantes :

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Régime*
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Surface maximale captée par l'ensemble du site : <b>3,4 ha</b>	D



[www.setec.fr](http://www.setec.fr)

**Paris**

Immeuble Central Seine  
42-52 quai de la Rapée  
CS 71230  
75583 PARIS CEDEX 12  
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55

**Lille**

2 rue du Priez  
59000 LILLE  
FRANCE

Tél +33 3 28 38 17 87

**Lyon**

Immeuble le Crystallin  
191-193 cours Lafayette  
CS 20087  
69458 LYON CEDEX 06  
FRANCE

Tél +33 4 27 85 49 56

**Nantes**

L'Acropole  
1 allée Baco  
44000 NANTES  
FRANCE

Tél +33 2 44 76 63 30